



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 24 février 2017

SOMMAIRE

AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2017. Section d'investissement	7
AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget annexe du Port de l'Aiguade - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2017. Section d'investissement	7
AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget EAU - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2017. Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Député-maire d'engager certaines dépenses nouvelles.	7
AFFAIRE N° 4 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rapport de situation en matière d'égalité Femmes - Hommes 2016.....	8
AFFAIRE N° 5 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapport 2016 sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Hyères - Communication au Conseil Municipal.....	10
AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Rapport d'Orientations Budgétaires 2017	18
AFFAIRE N° 7 - PORTS - PORT d'HYÈRES (Saint-Pierre) - Rapport sur les orientations budgétaires 2017	37
AFFAIRE N° 8 - PORTS - PORT de L'AYGUADE - Rapport sur les orientations budgétaires 2017.....	38
AFFAIRE N° 9 - PORTS - PORT de LA CAPTE - Rapport sur les orientations budgétaires 2017	39
AFFAIRE N° 10 - PORTS - PORT AUGUIER - Rapport sur les orientations budgétaires 2017	40
AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget annexe de l'Eau - Rapport d'Orientations Budgétaires 2017	40

AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans le cimetière - Rapport d'orientations budgétaires 2017	41
AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Autorisation de signature de la convention de reversement du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée au titre de 2017.....	41
AFFAIRE N° 14 - JURIDIQUE - CASINO DES PALMIERS - Principe du recours à une concession sous forme de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Casino et la réalisation d'activités de service public liées au développement et à l'animation culturelle et touristique de la Ville - Choix du mode de gestion.....	42
AFFAIRE N° 15 - JURIDIQUE - CASINO DES PALMIERS - Convention relative à l'occupation d'un bâtiment à usage du Casino	42
AFFAIRE N° 16 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Principe du recours à une concession sous forme de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parkings en ouvrage - Choix du mode de gestion.....	44
AFFAIRE N° 17 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Concessions 2018-2029 des plages naturelles de la Commune - Fixation de la durée d'exploitation.....	47
AFFAIRE N° 18 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Principe du recours à des concessions sous forme de Délégations de Service Public pour l'exploitation d'activités de bains de mer sur le Domaine Public Maritime Choix du mode de gestion	47
AFFAIRE N° 19 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - Principe du recours à une concession sous forme de délégation de service public pour l'exploitation d' activités de bains de mer sur le Domaine Public Communal - Emplacement situé 2396 Boulevard Front de Mer/Les Salins - Choix du mode de gestion	50
AFFAIRE N° 20 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modalités d'utilisation des véhicules communaux.....	53
AFFAIRE N° 21 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Bilan des agents communaux mis à disposition - Année 2016.....	54
AFFAIRE N° 22 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Décision sur demandes de protection fonctionnelle	54
AFFAIRE N° 23 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Dispositif du « Contrat Enfance Jeunesse » entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour la période 2016-2019	55
AFFAIRE N° 24 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles	56
AFFAIRE N° 25 - CULTURE - MEDIATHEQUE - Bibliothèque annexe de Porquerolles - Convention de partenariat avec l'Association Lire à Porquerolles - Autorisation à Monsieur Le Député-maire de signer	56

AFFAIRE N° 26 - MEDIATHEQUE - Demande de subvention auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur - Acquisition de documents - Année 2017	58
AFFAIRE N° 27 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Convention de gestion cynégétique sur les sites du Conservatoire du littoral sur la Presqu'île de Giens - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Député-maire	58
AFFAIRE N° 28 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Extension du périmètre d'acquisition autorisé du Conservatoire du Littoral sur l'île de Porquerolles - Avis du Conseil Municipal	60
AFFAIRE N° 29 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2017 auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	61
AFFAIRE N° 30 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2017 auprès du Conseil Départemental du Var.....	61
AFFAIRE N° 31 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Bilan Carbone du Patrimoine et des Services de la Commune d'Hyères (Année 2015) - Communication au Conseil Municipal	62
AFFAIRE N° 32 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Contrat de baie des îles d'Or - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Député-maire	64
AFFAIRE N° 33 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Forum du Casino - Demande d'autorisations d'urbanisme pour la requalification du forum	67
AFFAIRE N° 34 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Musée des Cultures et du Paysage - Demande d'autorisations d'urbanisme pour la création d'un musée dans l'ex Banque de France	68
AFFAIRE N° 35 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Maison du Commandant - Porquerolles - Demande d'autorisations d'urbanisme pour La création d'un cabinet médical	70
AFFAIRE N° 36 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATION - Autorisation de signature pour M. le Maire d'une convention pour indemnisation de perte agricole dans le cadre de la réalisation de travaux d'investigations géotechniques préalables à la création de la zone d'expansion des crues du Gapeau au Plan-du-Pont.....	70
AFFAIRE N° 37 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Antoine Parmentier - Déclassement de la parcelle DN n° 56 - Ancienne cuisine centrale	71
AFFAIRE N° 38 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 19 Avenue de la Badine - Parcelle Cadastrée section EV n° 0057 formant le lot n°160 au profit de l'indivision D'Angelo	73
AFFAIRE N° 39 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 22 Rue de la Darse - Parcelle Cadastrée section ET n° 0086 formant le lot n° 225 au profit de l'indivision Reynaud.....	73

AFFAIRE N° 40 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 24 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0125 formant le lot n° 134 au profit de Madame Naud Danielle.....	73
AFFAIRE N° 41 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La CAPTE - Aliénation du bien situé 29b avenue de la Badine - Parcelle cadastrée section EV n° 0067 formant le lot n°154 au profit de Monsieur Carmignac Gilles.....	73
AFFAIRE N° 42 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 11 Avenue des Hyppocampes - Parcelle Cadastrée section IM n° 0307 formant le lot n° 114 au profit de la SCI ACA	74
AFFAIRE N° 43 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 9 Avenue des Mésanges - Parcelle Cadastré section IM n° 0158 formant le lot n° 33 au profit de Monsieur Grimaldi Jean-Philippe	74
AFFAIRE N° 44 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - COSTEBELLE - Rue du Vélodrome - Transfert de propriété de l'emprise du gymnase à la Région PACA - Parcelle CR n° 117.....	75
AFFAIRE N° 45 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieudit Costebelle - Acquisition de terrain de la Région PACA autour du lycée de Costebelle	75
AFFAIRE N° 46 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieudit les ROUGIERES - Projet de liaison chemin Soldat Macri / chemin du Palyvestre - Acquisition de terrain Indivision BLANC - Parcelle DM n° 69 pour partie.....	75
AFFAIRE N° 47 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Route de L'Almanarre - Régularisation de l'implantation d'un poteau incendie par la constitution d'une servitude - Parcelle DW n°0093	75
AFFAIRE N° 48 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 1945 Route de Giens - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle EV n° 0011	76
AFFAIRE N° 49 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 801 Route des Marais - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle EL n° 0067	76
AFFAIRE N° 50 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Route de Giens - Les Pesquiers - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle ET n°0090	76
AFFAIRE N° 51 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 7 Rue Maréchal Galliéni - Autorisation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme à l'étude BOUDRY et associés - Parcelle BW n° 97	77
AFFAIRE N° 52 - GEOMATIQUE ET TERRITOIRE - Convention de mise à disposition des données géoréférencées relatives à la représentation des ouvrages de gaz, objet de la concession de distribution publique locale. Autorisation à Monsieur le Député Maire de signer la convention avec GRDF (Gaz Réseau Distribution France)	77

AFFAIRE N° 53 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination du square à proximité du jeu de boules de Giens, situé en contrebas de la place du Belvédère	78
AFFAIRE N° 54 - BATIMENT - École Paul Long - Remplacement menuiseries bois existantes du bâtiment principal 2ème tranche.....	78
AFFAIRE N° 55 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture de signalisation verticale de police - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert	78
AFFAIRE N° 56 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Travaux de voirie - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert	79
AFFAIRE N° 57 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES - Travaux et prestations en sites maritimes et fluviaux - Accords-cadres à bons de commande - Années 2017 à 2020 Mise en appel d'offres ouvert.....	80
AFFAIRE N° 58 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES - Fourniture et mise en place du balisage en mer et signalisation maritime des ports, plages et littoral - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert	80
AFFAIRE N° 59 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLICE MUNICIPALE - Autorisation à Monsieur le Député-maire de solliciter des subventions au travers de deux appels à projets auprès du Fonds de Soutien aux Forces de Sécurité.....	81
AFFAIRE N° 60 - POLITIQUE DE LA VILLE - Autorisation de signature des avenants n°1 aux conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	82
AFFAIRE N° 61 - SANTÉ PUBLIQUE - Autorisation donnée à Monsieur le Député-maire pour signer et présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Commune d'Hyères les Palmiers	83
AFFAIRE N° 62 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission Consultative des services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2016	84
QUESTIONS ORALES	84

(La séance est ouverte à 14 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, député-maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je demande à Monsieur Michel GONZALEZ de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup. Le quorum est atteint. Monsieur BACCI est proposé comme secrétaire de séance.

Pas d'opposition ou d'abstention ? Mes félicitations.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 31 mars 2017.

Nous avons reçu deux questions du groupe Agir pour Hyères et une du groupe de Monsieur POLITI, Ensemble pour Hyères et pour demain, auxquelles il sera répondu en fin de séance.

Nous approuverons le compte rendu de la semaine dernière lors de la prochaine réunion.

M. SEEMULLER : Je voudrais aborder un point très rapide, Monsieur le Maire. Dans la publication *Vivre Hyères*, vous avez reproduit le texte : je ne sais pas quelle mesure vous comptez prendre pour que l'on puisse publier le nouveau.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Comme je l'avais indiqué aux différentes listes, une erreur a été commise par mes soins ou par le service Communication - peu importe - qui a reproduit les questions du périodique précédent. Nous avons mis en ligne les bonnes réponses et, la prochaine fois, nous mettrons deux pages : une page de ce qui aurait dû paraître et une page de ce qui sera proposé. Je vous prie de m'en excuser.

Mme TROPINI : Nous avons également constaté un autre dysfonctionnement en ce qui concerne la préparation du Conseil municipal d'aujourd'hui : nous n'avons pas reçu la convocation écrite comme de coutume. Nous nous en sommes inquiétés et avons contacté vos services. On nous a répondu que nous recevions ces convocations par mail, sauf que nous ne les avons pas tous reçues.

Ce n'est pas bien grave, je vous l'accorde, mais...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous vérifierons si nous avons les bons mails mais, a priori, c'est envoyé à tout le monde.

Mme TROPINI : C'est sur la boîte mail « Mairie », donc il n'y a pas de souci. Certains l'ont reçue, comme Monsieur POLITI, mais pour ma part, je ne l'ai pas eue.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'en suis désolé. Nous vérifierons. L'essentiel est que vous soyez là. Les prochaines fois, nous essaierons de l'envoyer à la fois en papier, par mail et par nuages de fumée.

AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2017. Section d'investissement

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

Vous savez que l'on ne peut pas dépasser le quart des sommes engagées au budget 2016 et, effectivement, nous avons rajouté les restes à réaliser dans cette opération du Budget annexe du Port et des deux autres. Nous revenons donc à la somme de 508 500 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations ? Il y a deux autres délibérations de même nature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget annexe du Port de l'Ayguade - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2017. Section d'investissement

M. DESERVETAZ : Ce budget passe à 53 400 €.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget EAU - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2017. Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Député-maire d'engager certaines dépenses nouvelles.

M. DESERVETAZ : Ce budget passe à 243 900 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : S'il n'y a pas d'observation ou d'opposition, ces corrections sont adoptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 4 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rapport de situation en matière d'égalité Femmes - Hommes 2016

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : C'est un rapport très intéressant qui, d'ailleurs, est lié à une initiative du Gouvernement, en 2015, sur l'égalité des hommes et des femmes.

Je ferai trois remarques.

Premièrement, le rapport entre les hommes et les femmes est effectivement de 60/40, mais un peu plus sur deux activités. On a une présence masculine omniprésente dans le technique (90 %) et principalement féminine au niveau de l'administration. En soi, cela doit nous interroger sur l'ouverture de ces métiers à l'autre sexe, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Plusieurs expériences, dans d'autres sphères que celles des collectivités, montrent que ce sont souvent les préjugés, ou ce que l'on appelle « le plafond de verre », qui bloquent la capacité des femmes à prendre des responsabilités dans les métiers que l'on appelle « techniques ». Je prendrai l'exemple des ordures ménagères. Mais, du fait de la mécanisation, on a souvent des appétences et peut-être des goûts qui ne sont pas prononcés, tout simplement parce que l'on a toujours cette réticence consistant à se dire que l'on ne peut pas le faire, et il en est de même dans l'autre sens.

Je souhaiterais donc vous interroger pour savoir dans quelle mesure on peut infléchir ces 90 % et ouvrir ces métiers aux femmes, par l'image, la communication et l'exemplarité, ainsi que vis-à-vis des hommes, ceci pour une question d'équilibre.

Deuxièmement, ce rapport est très intéressant parce qu'il souligne que 41 % de la fonction publique territoriale hyéroise a plus de 50 ans. Il y a une pyramide des âges extrêmement intéressante qui montre que l'on est face à un enjeu considérable pour notre collectivité locale, qui s'appellera d'ailleurs le Plan de succession. Nous sommes dans un moment où se posera la question des nouvelles compétences dans un environnement qui change, comme partout, et en particulier l'impact du numérique sur le fonctionnement de notre collectivité locale.

Je souhaiterais vous interroger, Monsieur le Maire, et vous demander de nous dire, peut-être la prochaine fois, le type d'organisation et de moyens que vous mettrez en œuvre pour faire face à ce formidable défi, à savoir : de quel type de population - en tout cas, de compétences - aurons-nous besoin, dans les 10 ou 15 années à venir, pour remplacer 50 % ou 40 % des fonctionnaires de la collectivité locale ?

Dernier élément - ce n'est pas un regret, mais juste un constat -, ce rapport est très intéressant car il touche 50 % de nos dépenses. Nous aurions souhaité que l'on puisse y adjoindre le fameux rapport social sur la mobilité, les compétences, la formation, la santé ou la sécurité des fonctionnaires, ce qui nous permettrait d'avoir une vision plus complète de ce qui représente tout de même l'un des plus gros engagements de la collectivité. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien. Concernant les proportions d'hommes et de femmes selon les activités et les filières, d'abord, bien entendu, nous sommes fonctionnaires, et il y a donc une sécurité de l'emploi, un maintien dans l'emploi : c'est un paquebot dont on ne peut pas dévier significativement la voie. Il y a une inertie très importante qui est culturelle, en premier lieu, parce qu'il ne s'agit pas simplement du choix qui pourrait être opéré par l'employeur, mais des candidatures faites par les employés. Il se trouve que quand vous avez un poste de menuisier, de mécanicien, etc., 100 % sont des candidats hommes. On ne peut donc pas non plus aller au-delà.

La deuxième réflexion est une réflexion que je ne ferai pas parce que je me rappelle l'avoir faite devant mes étudiants, et cela ne leur plaisait pas. Je leur disais : les géants se chargent de la cueillette et les plus petits de ramasser ce qui est tombé par terre. La division du travail fait qu'il y a peut-être des aptitudes ou des qualités fondamentales qui peuvent être un peu différentes entre les hommes et les femmes. Les aspirations peuvent l'être également. Si l'on ne croit pas complètement à la théorie du genre, on peut penser que, même si tout doit être ouvert à quiconque le souhaite, certaines aspirations ou qualités peuvent tout de même être différentes.

Nous sommes sur une évolution lente. Je crois tout de même qu'il y a une progression : il n'y a pas d'emploi verrouillé comme on pouvait l'imaginer par le passé, mais avant tout, il y a peut-être une sensibilisation à faire en disant que les emplois sont également possibles pour des femmes et que cela n'est pas fermé. Cela me rappelle un peu ce qui se passe dans l'armée : aujourd'hui, quand on va au 54^{ème}, il y a 10 ou 15 % de femmes dans les effectifs ; je suis absolument convaincu que si l'on y était allé 30 ans auparavant, il y en aurait eu beaucoup moins. Cela devient un parcours possible, et c'est sans doute cette communication qu'il faut opérer.

Sur la pyramide des âges qui est très large, c'est un constat, mais les personnes de 50 ans ont encore 10 ou 15 ans de vie professionnelle et, souvent, leur expérience vient remplacer des compétences techniques ou technologiques un peu moindres, compte tenu des formations. Je crois qu'il faut donc ouvrir ces personnes à la formation permanente afin qu'elles puissent s'adapter aux nouvelles technologies. Quant à ceux qui sont embauchés, on peut espérer que les formations qu'ils ont suivies les ont adaptés. En tous cas, il faut être vigilant aux nouvelles méthodes de communication ou au numérique.

Certes, il y a donc une bonne volonté et un esprit d'ouverture, mais également des phénomènes de société que l'on ne peut pas modifier du jour au lendemain.

Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, nous prenons acte que ce rapport a été fait.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 5 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapport 2016 sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Hyères - Communication au Conseil Municipal

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, c'est le sixième rapport que nous produisons en matière de développement durable, selon la prescription de la loi Grenelle qui demande aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un tel rapport. Toutefois, j'attire votre attention sur une nouveauté : c'est la première fois que ce rapport est présenté à notre assemblée en début de séance et avant le débat d'orientations budgétaires. Cela est à souligner. Cela montre l'importance de ce rapport et signifie que notre orientation budgétaire doit en tenir compte, ce qui est le cas.

En préambule, avant d'en venir à la présentation du rapport lui-même, je voudrais rappeler rapidement quelques données fondamentales, sachant que l'usage inflationniste de l'expression « développement durable », à la longue, en atténue la portée et, parfois, en fait perdre la signification.

J'ai deux remarques : l'une sur un plan historique et théorique, l'autre sur un plan pratique.

Sur un plan historique, je rappelle des choses que tout le monde doit savoir. Cette expression « développement durable » est apparue officiellement, pour la première fois, dans un rapport qui a été fait à l'ONU et qui était produit par le Premier ministre de Norvège, Madame Gro Harlem Brundtland, en 1987. Il s'agit de la première apparition de la notion, avec une définition qui deviendra officielle. Cette définition a le mérite d'être brève et d'aller droit dans le sujet, d'affronter directement le problème sans éviter sa difficulté. Vous la connaissez, mais je la rappelle : ce développement dit « durable » est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Il y a une difficulté, qui n'est pas un défaut, mais qui doit être soulignée, qui est au cœur de la définition et qui est même - je dirais - constitutive de cette définition, c'est que personne ne peut dire avec précision quels seront les besoins des générations futures. C'est ainsi, c'est un constat qui s'impose à tous.

Après 1987, cette notion a progressé et était au cœur de la conférence des Nations-Unies de Rio en 1992. Le développement durable apparaît ainsi fait, reposant sur trois piliers, avec trois dimensions : environnementale, sociale et économique.

Si je prends à l'envers, cela signifie que le développement durable doit être économiquement efficace, socialement équitable, avec le souci de réduire les inégalités Nord/Sud, entre les peuples et les continents, ainsi qu'à l'intérieur d'un même peuple, d'ailleurs, et bien entendu, il doit être écologiquement tolérable, supportable, soutenable, selon le mot originel anglais « *sustainable* », et en tout cas durable, tel que cela a été traduit. Cette sémantique a tout son intérêt, mais ce n'est pas mon propos à cet instant.

Si le développement durable est ainsi économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement supportable, ce sera un développement bénéfique pour les générations futures et pour pérenniser les bonnes conditions de leur vie.

J'ajoute une chose : depuis ces moments historiques, la référence au développement durable marque un changement d'époque. C'est une nouvelle manière de penser et d'agir. On peut ajouter que c'est devenu - et c'est un fait - le nouveau paradis des politiques publiques, leur nouvelle matrice intellectuelle, conceptuelle, la nouvelle norme de l'action publique, selon la loi même, à la fois nationale et internationale.

Ma deuxième remarque est d'ordre plus existentiel : au cœur de cette notion de développement durable, il y a une inquiétude de l'avenir. Sur un plan particulier, il y a l'inquiétude de l'avenir des enfants et des petits-enfants de la génération d'aujourd'hui puisque, comme Homère le disait, « les générations se suivent comme les feuilles tombent ». Sur un plan plus général, il y a l'inquiétude de l'avenir de l'espèce humaine elle-même, puisque depuis que les paléontologues nous ont informés, on sait que les espèces, comme les civilisations, selon Paul Valéry, sont mortelles. D'autant plus qu'en ce qui concerne l'espèce humaine, depuis le 6 août 1945, depuis que nous sommes entrés dans l'âge nucléaire, on sait qu'elle a les moyens de procéder à sa propre autodestruction.

Cette inquiétude de l'avenir n'est pas liée à une incertitude ordinaire que tout le monde ressent, celle de savoir de quoi demain sera fait ; cela est ainsi dans l'esprit des gens depuis toujours. Elle va plus loin et est beaucoup plus fondamentale : c'est la crainte que demain soit pire qu'aujourd'hui, que les conditions d'existence soient de plus en plus difficiles et de moins en moins supportables pour les générations qui viennent. À la limite, c'est la crainte qu'il n'y ait plus de lendemain ni d'avenir.

Cette inquiétude marque aussi un changement d'époque et met fin à une espèce d'idéal, celui que Descartes avait proposé, proposant à l'homme de devenir maître et possesseur de la nature. Nous en sommes revenus, et l'inquiétude a pris la place en cette croyance en un progrès indéfini.

Bien entendu, cette inquiétude n'est pas sortie du chapeau du jour au lendemain. Il y a tout un cheminement, des paramètres qui sont entrés en jeu, qui se sont

conjugués, accumulés, et qui ont fait que cette inquiétude est entrée dans le discours public, dans lequel elle est devenue dominante. Vous connaissez ces paramètres qui se sont imposés à la conscience des hommes, avec des constats de plus en plus sensibles :

- une terre qui s'use, à la fois sous les effets géologiques et cosmiques, mais également sous l'effet de l'action humaine, avec les dévastations et les pollutions que vous savez ;
- des ressources qui s'épuisent et dont on mesure l'épuisement. L'exemple du pétrole est l'un des plus parlants. Le pétrole est de la transformation de matière organique, mais qui s'est faite au cours de centaines de millions d'années et que nous aurons liquidée en moins de 200 ans.

Ajoutez à cela un climat qui se dérègle, et tout cela s'appelle la « finitude écologique de la terre ». Tout cela a amené à une alerte qui fut lancée par Jacques Chirac en 2002, au sommet de la Terre, à Johannesburg - tout le monde s'en souvient : « Notre maison brûle, et nous regardons ailleurs », a-t-il dit.

Depuis cette alerte célèbre qui a traversé le monde, nous essayons d'éteindre l'incendie et nous regardons de moins en moins ailleurs, mise à part quelques irréductibles, dont le plus bel exemple aujourd'hui est un certain Donald Trump.

Y parviendrons-nous ? Le développement durable y suffira-t-il ? C'est la question, mais toujours est-il que nous n'avons pas le choix et que, à Hyères comme partout ailleurs dans le monde, nous devons faire ce qui dépend de nous, et ce le mieux du monde. C'est d'ailleurs la sagesse stoïcienne : nous devons faire ce qui dépend de nous pour maintenir les conditions d'une vie bonne pour nous-mêmes et nos descendants.

Cela m'amène à la présentation du rapport qui vous est soumis et qui présente des actions que la commune a mises en place. Encore une fois, il s'agit du sixième rapport.

À cet égard - tout le monde l'a lu -, je dirai que ce rapport, bien évidemment, prend en compte les cinq finalités du développement durable, telles que le code de l'environnement les mentionne. Elles sont énumérées ici. J'ajoute une précision : ce vocabulaire qui est employé là n'est pas le nôtre, mais celui du code de l'environnement. En effet, on pourrait trouver certains termes discutables... Enfin, bref ! En tout cas, je les donne tels qu'ils sont.

Les cinq finalités sont :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;

- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la transition vers une économie circulaire.

Au regard de ces cinq finalités, le rapport fait le bilan des actions conduites par la commune au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que celui de ses politiques publiques et de ses orientations.

Ceci étant dit, ce rapport a tenu compte, autant que possible, des observations que Madame DEL PERUGIA, notre chère collègue, avait faites l'année dernière, après la présentation du rapport de l'époque. Nous avons retenu qu'elle regrettait que cela manque d'indicateurs pertinents, qu'il n'y ait pas assez d'objectifs chiffrés et qu'il y ait des anecdotes au milieu de projets plus essentiels. Elle souhaitait qu'un rapport soit davantage centré sur les points structurants et significatifs du développement durable, ce dont nous avons tenu compte.

Lorsque chaque finalité est passée en revue, ce rapport propose des zooms sur les projets structurants de 2016, dont notamment quatre apparaissent :

- Le Plan Climat de la commune qui a été présenté le 16 février dernier, avec un bureau d'études dont je me félicite de la compétence, et qui constitue un véritable outil de suivi de la démarche de développement durable de la collectivité.
- L'Opération Grand Site, dont le programme d'actions a été approuvé par son comité de pilotage en septembre 2016 et qui a fait l'objet, récemment, d'une visite attentive d'un inspecteur national du ministère de l'Écologie.
- Le Contrat de baie des Îles d'Or, qui fait l'objet d'une délibération dans ce même Conseil et qu'Édith AUDIBERT présentera.
- le Plan local d'urbanisme que nous avons approuvé le 10 février dernier et qui résume à peu près tout cela.

En effet, ce PLU est un exemple de développement durable du territoire. Souvenez-vous en, il concilie la lutte contre le changement climatique avec des exigences de performance énergétique pour les opérations d'aménagement, avec la préservation des espaces naturels et agricoles - 83 % d'espaces naturels et agricoles apparaissent dans ce PLU. Maintenant que l'étape est passée, j'espère que la Chambre de l'agriculture saura le lire avec beaucoup plus d'attention et d'objectivité, sortant de sa torpeur corporatiste dont nous avons souffert.

La cohésion sociale est dans le PLU, avec des périmètres de mixité sociale. Ensuite, il y a également l'amorce de cette transition vers une économie circulaire, qui est la cinquième finalité à laquelle nous devons nous soumettre, selon le code de l'environnement.

Cette expression est nouvelle : « La transition vers une économie circulaire. »

Notre collègue Madame DEL PERUGIA a soulevé cette expression en commission parce que, l'année dernière, elle n'existait pas. À la place, nous avons « Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables », ce qui est devenu « Transition vers une économie circulaire. » Ce n'est pas un choix de la Ville, mais une modification du code que nous respectons.

L'économie circulaire est présente dans le PLU et se compose de trois domaines d'action :

- la gestion des déchets, avec leur recyclage ;
- l'offre économique, avec l'éco-conception ;
- la consommation du citoyen, avec l'allongement de la durée d'usage et la consommation responsable.

Je souligne ici que l'obsolescence programmée, qui a récemment fait l'objet de quelques débats, est devenue illégale : il est contraire à la loi de 2015 de programmer des objets pour qu'ils soient vite jetés.

Évidemment, l'économie circulaire est le contraire de l'obsolescence. Cela pourrait également s'opposer à l'économie linéaire, lorsque l'on avance tout droit sans se poser de question et que l'on absorbe tout le pétrole en s'apercevant que, tout d'un coup, il n'y en a plus. L'économie circulaire a le souci de pérenniser les choses et leur consommation selon des cycles intelligents.

Dans ce chapitre 5 sur l'économie circulaire, vous trouverez toutes les informations sur le PLU, ainsi que sur la labellisation « Écoquartier », sur les points d'apports volontaires, sur la démarche « Ports propres » ou les achats de produits écologiques par la Ville.

Il y a peut-être des absences dans ce rapport, évidemment, mais je le trouve néanmoins excellent.

Pardonnez-moi d'avoir insisté, mais je pense que cela en vaut la peine. En tout cas, la commune avance à grands pas sur ce chemin du développement durable intelligemment conçu.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci.

M. EYNARD-TOMATIS : Je voudrais intervenir après Monsieur CARRASSAN, qui a rappelé toutes les composantes du rapport, pour insister sur la finalité concernant la cohésion sociale. En effet, j'ai été interpellé par le paragraphe sur la Journée de la Fraternité car, avant de siéger au Conseil municipal, Monsieur le Maire, vous aviez bien voulu me nommer au conseil du Vivre Ensemble. Dans le rapport, vous rappelez que ce conseil proposait des propositions concrètes pour renforcer la cohésion sociale, valoriser le sentiment commun d'appartenance et faire vivre les valeurs républicaines de la commune.

Je voudrais donc savoir où nous en sommes exactement de la mise en œuvre de ces propositions concrètes.

Deuxièmement, y aura-t-il une nouvelle Journée de la Fraternité en 2017 ? Récemment, j'ai rencontré d'anciens membres du conseil du Vivre Ensemble, à plusieurs reprises, et ils me demandent où l'on en est et ce que fait la municipalité pour mettre en place leurs actions. Ceci pour éviter que leurs travaux ne tombent dans l'oubli.

Pour revenir à ce que disait Monsieur CARRASSAN qui faisait référence à Jacques Chirac, je voudrais que vous rassuriez les membres du conseil du Vivre Ensemble pour éviter, comme il aurait pu le dire à une époque, que l'affaire fasse « *pschitt* ».

M. LE DEPUTE-MAIRE : Concernant la concrétisation des débats qui avaient eu lieu dans le cadre du Vivre Ensemble, je crois qu'un certain nombre d'éléments peuvent être apportés. Vous savez que nous avons des conseils citoyens qui, de mon point de vue, doivent être un peu réformés dans leur composition, sur proposition de Monsieur le Préfet. Par ailleurs, nous avons des CIL dans les quartiers qui ont des problèmes divers et variés, et il est vrai que l'on a parfois l'impression qu'il y a un double emploi. L'idée du préfet, que je partage, est que les conseils citoyens devraient être plus largement l'émanation des CIL concernés. Autrement, il y a deux réflexions parallèles pour des problèmes de compétences particulières.

Nous avons mis en place un Programme de Réussite Educative (PRE). Cela fait partie de la possibilité d'accompagner des enfants en difficulté sociale sur le chemin de l'éducation. Nous avons un Contrat d'Accompagnement Local à la Scolarité qui a des fonctions identiques.

Sur la citoyenneté, le Conseil municipal des enfants, que nous avons réuni récemment, fait partie de ce dialogue sympathique et nécessaire, puisque je crois que l'on peut acquérir ces réflexes positifs très jeune. De la même façon que beaucoup de générations plus avancées, dont je fais partie, avaient l'instruction civique à l'école, peut-être est-il intéressant d'avoir ces Conseils municipaux des enfants.

La Journée de la Fraternité sera reconduite cette année, mais selon des modalités un peu différentes.

Il y a l'accueil des nouveaux arrivants : cela me paraît intéressant parce que, dans une commune, la cohésion sociale doit nous imposer que ceux qui sont déjà là réservent le meilleur accueil à ceux qui viennent et qu'il y ait un échange de générations, de provenances, etc.

Nous avons fait des choses sur la sédentarisation des gens du voyage qui sont dans des conditions inhumaines. Je vous rappelle que nous avons investi là où, normalement, l'État et TPM auraient pu le faire.

Nous avons également le Point d'Accès au Droit, etc.

Cela se décline de façon un peu générale, mais nous avons toujours en mémoire la qualité de ces réflexions et le fait qu'elles sont indirectement appliquées.

Y a-t-il d'autres observations ?

Mme DEL PERUGIA : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je remercie Monsieur CARRASSAN pour ce formidable discours ; il a été très éloquent. Je le remercie également pour avoir évoqué à plusieurs reprises ma participation et avoir dit que mes observations avaient été prises en compte. Cela me touche beaucoup.

Toutefois, si vous le voulez bien, je voudrais revenir à des choses beaucoup plus concrètes, parce qu'il y a le discours et le rapport dans sa forme, puis il y a le contenu, en particulier l'évolution des indicateurs. Ils sont effectivement donnés de façon peut-être plus large cette fois-ci, mais quand on regarde leur évolution, on n'est pas franchement satisfait.

Pour faire court, les principales thématiques du développement durable sont l'air, l'eau, les sols, les déchets, l'énergie et la biodiversité - je reste dans la problématique environnementale.

En ce qui concerne les actions concrètes, pour l'air, il est bien de permettre de connaître la qualité de l'air sur le site de la Mairie et de mettre des panneaux à l'entrée de Giens pour connaître le nombre de places de parking disponibles - sans pour autant que cela signifie que les automobilistes renonceront à tenter leur chance, soyons-en conscients -, mais il est mieux d'agir sur les facteurs de pollution. Or nous ne voyons rien sur un plan de circulation des modes doux en centre-ville. Même la commission d'enquête pour le PLU a relevé le hiatus entre les intentions du PADD, concernant les déplacements, et les déclinaisons opérationnelles dans le PLU. D'ailleurs, dans le rapport Développement durable, il n'y a rien sur la préservation de la qualité de l'air, qui est pourtant liée au changement climatique avec les émissions de CO₂.

Le bilan carbone 2015 corrobore cette analyse : entre 2012 et 2015, les émissions de gaz à effet de serre de la commune sont stables, et nous n'avons fait aucun progrès en la matière.

En ce qui concerne l'eau, la consommation diminue, aussi bien dans la sphère publique que privée, ce qui est une excellente chose, mais il faut aussi préserver la qualité de la ressource.

L'objectif « zéro phyto », dans lequel la commune est engagée, est une démarche que nous saluons, ainsi que celle pour le label « Ports propres ». D'ailleurs, nous attendons beaucoup du Contrat de baie et serons vigilants sur les engagements de la Ville et le calendrier annoncé. Toutefois - petit bémol -, le projet de golf sur la commune risque fort d'hypothéquer la qualité et la quantité de la ressource.

En ce qui concerne les sols, nous vous avons exprimé notre désaccord avec la consommation de terre à haute valeur agronomique dans le PLU et avons déploré l'absence de projet de soutien à l'agriculture maraîchère afin de favoriser les circuits courts, de même que l'absence de création de zones agricoles protégées sur la commune. Prenons l'exemple de la Ville d'Albi qui est un peu équivalente à la nôtre, avec 50 000 habitants, mais moins avantagée du fait de son territoire plus restreint. Cette ville nous montre la voie : en 2014, elle s'est engagée pour une autosuffisance alimentaire à l'horizon 2020. Pourquoi serions-nous moins malins que les Albigeois ?

Pour ne pas être seulement négatifs, nous avons cependant noté avec satisfaction l'augmentation de 19 hectares de surfaces cultivées en bio, ce qui va dans le bon sens.

Pour les déchets, vous savez bien que nous ne sommes pas performants, et vous connaissez notre opinion sur le sujet. Non seulement nous avons beaucoup de retard sur le tri, mais nos performances ont baissé. De plus, pour le moment, la centrale verte évoquée dans les différents rapports - mais même pas dans celui-là -, c'est l'Arlésienne !

Pour l'énergie, le bilan est tristement creux : il n'y a aucune nouvelle installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics (nous sommes toujours à 62 m² depuis 2013), et nous avons une consommation électrique en augmentation, de même que celle des combustibles. Quel est le projet pour le chauffage dispendieux de la piscine ?

Enfin, pour la biodiversité, bravo pour les actions avec la LPO à la Lieurette, mais en ce qui concerne la trame verte et bleue, le projet de golf - encore lui ! - qui se situe au cœur du réseau jaune/bleu/vert du SCoT aura forcément un impact sur la continuité écologique du secteur.

Voilà, Monsieur le Maire, la lecture que nous faisons de ce rapport sur la situation en matière de développement durable. Notre appréciation est : quelques rares progrès, pourrait beaucoup mieux faire.

Je dirai juste un petit mot à propos de l'économie circulaire. Vous avez évoqué cette définition, mais il y a une notion que vous oubliez. Effectivement, cela consiste à être économe en consommation des ressources et des matières premières, à prévenir la production des déchets, réutiliser, recycler, valoriser... en clair, vous l'avez dit : donner une seconde vie à nos déchets. Cependant, vous avez oublié une dimension : dans l'économie circulaire, les déchets des uns deviennent les ressources des autres. Il s'agit donc de mettre en œuvre une politique de rapprochement, de mise en synergie et de coopération des entreprises de façon à ce que l'on crée des circuits permettant aux entreprises d'utiliser les déchets de leurs voisines. On parle de troisième révolution industrielle.

Sur ce plan-là, au niveau de la Ville, rien n'est fait. Une petite chose que l'on pourrait faire, un premier pas, plus modestement, à notre échelle, serait de créer des ressourceries où les objets sont réparés pour une nouvelle vie. C'est facile, cela participe de l'économie sociale et solidaire et cela fait du bien à la planète.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, nous prenons acte que ce rapport a été évoqué.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit d'un moment important, puisqu'il précède le vote du budget qui aura lieu au prochain Conseil municipal, le 31 mars. Je vais donc, si vous permettez, vous le présenter.

L'orientation budgétaire doit d'abord être fondée sur le contexte dans lequel on se situe et les contraintes que l'on connaît puisque, nécessairement, d'une année sur l'autre, une continuité doit être assurée.

Quelles sont les contraintes qui apparaissent pour l'année 2017 ? Il en est une qui n'est pas nouvelle, mais qui est tout de même significative, c'est une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'État qui, cette année, se montera à 1 315 000 €. C'est donc une baisse significative. J'indique - parce qu'il est bon de le rappeler - que de 2014 à 2017, la baisse a été de 5,6 M€, soit l'équivalent de 12 points d'impôts. En cumulé, cela représente une baisse de 14,3 M€, soit 32 points d'impôts, par rapport à ce qui se serait passé si le niveau de la DGF avait simplement été maintenu en 2014.

Cela n'est pas un jugement sur l'opportunité ou non que les collectivités territoriales participent à l'effort collectif, mais il est extrêmement significatif pour les communes, et il serait peut-être bon de prendre cette difficulté en compte.

Deuxième contrainte ou donnée pour l'année 2017 : le niveau d'inflation restera limité, mais elle a un petit peu repris depuis 2015. En 2017, elle sera de 1,4 %. Bien sûr, cela nous fait sourire quand on se rappelle les inflations à deux chiffres que l'on pouvait connaître quelques dizaines d'années auparavant, mais cela représente 1,4 % d'augmentation de tous les achats de la commune, notamment pour les charges courantes.

En 2017, une évolution importante qui contribuera significativement à une augmentation des dépenses de personnel est l'augmentation du point d'indice : depuis juillet 2016, il aura augmenté de 1,2 %. L'accord de 2016 sur le Parcours professionnel carrière et rémunération des fonctionnaires, que l'on appelle le PPCR, représente une augmentation de 0,75 % de la masse salariale en 2017. Puis, il y a le fameux et bien connu « glissement-vieillesse-technicité » : chaque année, il y a des évolutions de carrière, des promotions ou des changements d'échelon, qui se monteront à 1,24 % en 2017. Cela signifie qu'à effectif donné, cela produit déjà une augmentation de 3 % de la masse salariale, toutes choses égales par ailleurs, soit environ 1,42 M€. Sans ces augmentations, les salaires proposés par le budget en 2017 auraient été de 45 M€ contre 47,57 M€ en 2016. Cela pour dire qu'il y a une maîtrise importante des dépenses de personnel - j'y reviendrai.

Le deuxième contexte important est le contexte administratif, notamment la loi NOTRe. Son impact finit par rendre illisible les comparaisons d'une année sur l'autre.

Dans la présentation budgétaire, le transfert des ordures ménagères se traduit par une perte de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères d'environ 11 M€. En revanche, il y a un transfert du personnel qui se traduit par une réduction de 1 M€ des dépenses de personnel. Enfin, il y a une augmentation de l'attribution de compensation de TPM, de 4,6 M€, liée au fait qu'un certain nombre de charges étaient assumées par la taxe, comme la propreté autour des déchets ménagers. Quand on compare les évolutions de ces trois variables sans ces éléments à l'esprit, il y a des évolutions que l'on pourrait ne pas maîtriser.

Il y a aussi le transfert du tourisme. C'est moins important, notamment en matière de personnel, mais au total, les ordures ménagères et le tourisme représentent 20 agents transférés au 1^{er} janvier 2017, soit environ 1,05 M€.

Vous noterez que ce 1,05 M€ correspond à la baisse des dépenses de personnel entre 2016 et 2017. On peut donc estimer que s'il n'y avait pas eu cet avantage relatif, de toute façon, les dépenses de personnel se seraient maintenues constantes en 2016 et 2017, quand on compare le budget total 2016 et celui que nous présentons, qui est également un budget total, à quelques amendements près, puisque le présentant au mois de mars, nous connaissons désormais les reports et les résultats de l'exercice précédent.

Quels sont les objectifs en 2017 et quel est le cœur de la politique ?

Le premier objectif est la maîtrise des dépenses de personnel. Je crois que le tableau d'évolution des effectifs, qui vous est fourni à la page 6 du rapport, est significatif. Par exemple, si l'on prend les colonnes « hors personnels » du SEL et du CCAS, en 2014, nous avons 1 034 dans les effectifs, 1 026 en 2015 et 1 006 en 2016. Cela signifie que nous avons une réduction progressive du personnel. Si on les prend avec le personnel du SEL et du CCAS, on retrouve ces 20 de différence entre 2015 et 2016. Il y a donc eu une baisse des effectifs en 2016.

Cette baisse devrait pouvoir se poursuivre ; en tous cas, l'importance des effectifs sera maîtrisée, puisque nous avons l'intention de ne pas remplacer une partie des personnes qui partiront à la retraite. Aujourd'hui, nous n'avons pas exactement le nombre ni le moment où elles partiront. Bien entendu, si quelqu'un part le 31 décembre, c'est en 2017, mais cela n'a pas le même impact que s'il part le 1^{er} janvier. Néanmoins, cela devrait permettre de maîtriser les effectifs et de contribuer à cette politique.

Le deuxième élément fort de la politique est la volonté de maîtriser ou de réduire les charges courantes.

Le calcul est le suivant : pour pouvoir faire des comparaisons entre 2016 et 2017, si l'on enlève les déchets en 2016, le montant des charges courantes serait de 19,2 M€ ; en 2017, il sera de 18,2 M€. Nous arrivons encore, avec un effort de tous les services que je tiens à saluer, à optimiser et à réduire le montant des charges courantes. Les deux éléments d'une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement sont, bien entendu, ces deux postes essentiels que sont le personnel, qui pèse pour près de 50 %, et les charges courantes qui sont très significatives, le reste étant des subventions aux associations ou des dépenses obligatoires sur lesquelles on ne peut pas beaucoup jouer.

Dans ce contexte, la volonté politique très claire est qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition en 2017, et nous souhaitons qu'il n'y en ait pas non plus dans les années 2018, 2019 et 2020. Néanmoins, cela doit permettre de dégager une épargne significative, ce qui est important parce que l'épargne est le moyen de mettre en œuvre une politique d'investissement importante et, en tous cas, ambitieuse. Cela se fera avec un encours de la dette très résiduel - d'ailleurs, c'est une tradition à Hyères - qui est de 498 € par habitant ; il est de 1 493 € pour les communes de la strate concernée.

Vous avez un résumé de ces analyses et de cette politique à la page 11 du rapport. Sur ce tableau, nous avons fait figurer l'évolution de l'autofinancement net depuis 2012 et l'évolution de la dotation globale de fonctionnement.

On peut dire que la politique préconisée en 2014 a largement réussi, dans la mesure où la baisse des prestations de l'État n'a cessé de diminuer - je vous ai donné les chiffres tout à l'heure -, alors que le niveau d'autofinancement n'a cessé d'augmenter grâce à la politique qui a été suivie.

Je peux vous donner des précisions complémentaires. L'épargne courante, à savoir la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire ce que l'on arrive à dégager comme épargne supplémentaire chaque année, était de 835 000 € en 2012, de 4,2 M€ en 2013, de 3,4 M€ en 2014, et nous sommes aujourd'hui à plus de 6 M€.

Cela signifie que le fonctionnement annuel permet de dégager une épargne courante importante. À cela s'ajoute le résultat reporté de l'année précédente qui vient alimenter l'autofinancement : nous étions à 1,87 M€ en 2012 et nous sommes aujourd'hui à 9,5 M€. Au total, l'autofinancement net, qui était de 2,7 M€ en 2012 et de 9,5 M€ en 2014, sera de 15,55 M€ en 2017. Cela permet d'autofinancer une grande partie des investissements, et je crois que cela est tout à fait fondamental.

Les investissements concernés sont résumés dans la page 10 du document. Le montant des investissements programmés est de 25,3 M€. Il comprend les grands projets d'aménagements urbains et littoraux : Clemenceau/Denis qui a été présenté hier, le Musée des Cultures et du Paysage pour lequel nous sommes au bord d'un dépôt de permis de construire, la base nautique du port d'Hyères, la Maison du Commandant à Porquerolles, la protection du tombolo ouest, le front de mer, le pôle d'échange multimodal - l'étude, en tout cas - et le site d'Olbia. Vous avez un tableau qui vous donne le montant des autorisations de programme ainsi que le montant des crédits de paiement qui seront mobilisés pour l'année N et qui permettront de financer la suite de ces projets en N+1 et au-delà.

Voilà quelle est notre politique d'orientations budgétaires qui nous permettra de déterminer le budget. Je la résume : stabilité de la fiscalité, maîtrise du personnel, réduction des charges courantes, un autofinancement et une épargne qui se développent et un programme d'investissement ambitieux qui ne compromet pas l'avenir, puisque cette politique devra être maintenue. Je crois qu'il est légitime de penser que c'est un résultat convenable.

Voilà ce que je voulais vous dire. Voulez-vous intervenir ?

Mme COLLIN : Merci, Monsieur le Maire. J'ai quelques remarques et questions.

Sur le fonctionnement, en 2017, l'État ne soutient plus financièrement les communes qui ont choisi de mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Que représentera ce surcoût ?

Sur l'amortissement, nous aimerions savoir quelle est la durée moyenne d'amortissement de la dette restant due ?

Sur la fiscalité, vous connaissez peut-être cette citation de Jean Dion : « *Les chiffres sont à l'analyste ce que le réverbère est à l'ivrogne : ils apportent plus un appui qu'un éclairage.* » Je m'appuierai donc sur vos chiffres pour un autre éclairage.

Vous aviez promis aux Hyérois qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la fiscalité sous votre mandat. Or, il y a eu +7,88 % la première année, +3,84 % la deuxième et +0,57 % la troisième, soit une augmentation de 12,29 % sur trois ans. Nous savons depuis longtemps - et vous le saviez aussi - que la dotation globale de fonctionnement, accordée aux communes par l'État, baisse chaque année, depuis plus de cinq ans, les obligeant ainsi à gérer une pénurie, certes, d'une manière très injuste.

En trois ans, vous avez choisi de compenser la baisse de la DGF par la hausse de la fiscalité, ce qui pénalise les Hyérois.

Dans le contexte économique tendu que nous connaissons aujourd'hui, et plus encore demain puisque vous nous avez rappelé le poids de la hausse du prix du pétrole dans l'inflation attendue en 2017, nous vous demandons de baisser cette fiscalité, au lieu de la maintenir, afin de redonner du pouvoir d'achat aux Hyérois, quitte à faire des choix plus drastiques en privilégiant les investissements, disons, utiles par rapport à ceux plus prestigieux qui pourraient attendre - je veux parler du Musée de la Banque ou de la promenade du front de mer. Si l'on prend le cumul de ces deux projets, ramené par habitant, cela représente environ 128 €, et donc beaucoup plus par foyer fiscal.

Puisque nous en sommes aux investissements, nous voudrions savoir ce qu'il en est de la candidature de la commune en réponse aux appels à projets initiés par l'Union européenne dans le cadre des fonds structurels européens.

Lors du Conseil municipal du 20 novembre 2015, vous nous aviez informés qu'une personne allait s'y consacrer à temps plein, ce qui aurait pu faire avancer certains projets de notre commune. Qu'en est-il ?

Merci, Monsieur le Maire.

M. POLITI : Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Merci pour votre présentation sur laquelle - vous ne serez pas surpris - j'apporterai quelques observations.

La première est par rapport à la date du vote. Je tiens à vous dire que je trouve vraiment regrettable que l'on attende une période aussi tardive de l'année pour procéder au vote de notre budget.

Je voudrais rappeler qu'à compter de l'année 2012, nous avons réussi à voter notre budget principal en décembre. En effet, au fond, de notre point de vue, quoi de plus logique que de commencer une année civile en ayant un budget ? Je sais que prochainement, certains avis pourraient suggérer le contraire ; cela reste un point de vue. Cependant, à titre d'exemple, je vous rappelle que la Ville de Toulon, très proche de nous, ou la Communauté d'agglomération, dont vous avait été fraîchement élu le Vice-président, procède au vote au mois de décembre.

Certes, vous pourrez me répondre que les arbitrages définitifs de la loi de finances ne sont pas tous connus, mais ils pourraient être corrigés en cours d'année.

Pour autant, cela me semble être un signe de bonne gestion et évite de nombreuses autorisations comme celles auxquelles vous avez eu recours en début de Conseil municipal et qui viennent ouvrir des crédits, de façon anticipée, pour le premier trimestre.

Par rapport au fonctionnement, je voudrais rappeler que le transfert de compétences au profit de TPM, qui est obligatoire, oblige à une lecture quelque peu modifiée, et à la présentation de ces chiffres, on est obligé de tenir compte de ces modifications, ce que vous avez dit tout à l'heure.

Toutefois, je vais tout de suite évacuer la question des charges à caractère général qui, de notre point de vue, baissent en réalité de 5,2 %, et non de 28 % comme c'est évoqué sur votre tableau, transfert de compétences à TPM oblige.

Je tiens à saluer le maintien des subventions aux associations, qui sont nécessaires, tant elles contribuent à la vie culturelle, sportive et sociale de notre commune.

Effectivement, même pour une dépense maintenue, dans un contexte de baisse généralisée des recettes, cela constitue un effort, et il y a une volonté politique de votre part qu'il convient de souligner et que je partage.

En revanche, la volonté politique est beaucoup moins visible en ce qui concerne la question de charges de personnel, même si j'ai attentivement écouté la présentation que vous en avez faite tout à l'heure. En effet, au-delà de la multitude des chiffres présentés pour vous justifier...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, Monsieur POLITI, ce n'est pas pour me justifier, mais pour essayer d'éclairer, parce que, autrement, c'est compliqué.

M. POLITI : On va parler du GVT ou de l'augmentation de l'indice, que vous avez abordé, bien entendu, mais il est important de rappeler que l'indicateur pertinent dans ce domaine est la part de dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement.

Je voudrais simplement rappeler qu'en 2008, ces dépenses représentaient 54 % des dépenses de fonctionnement, 48,88 % en 2013, et 48 % en 2014, soit 6 points de moins en six ans, alors même que les contraintes sur les collectivités territoriales commençaient à peser fortement.

Depuis 2014, nous ne sommes plus du tout dans les mêmes proportions - je ne parle pas d'augmentation de personnel, nous sommes bien d'accord, mais de masse salariale : en 2015, nous sommes passés à 52,26 % du budget de fonctionnement, à 52,72 % en 2016, et nous atteindrons 58,67 % en 2017. En trois ans, nous serons passés de 48 % à plus de 58 %, soit 10 points de plus.

On peut fortement s'interroger sur les éventuelles dérives de la masse salariale de la municipalité.

Lorsque vous écrivez, dans votre rapport, que les dépenses de personnel représentent environ la moitié des dépenses en matière de fonctionnement, c'est faux, puisque nous sommes à près de 60 %. Nous sommes bien conscients que les contraintes évoquées pour justifier ces hausses sont réelles, mais à notre époque, nous en avons aussi. 60 % est énorme et, surtout, ceci représente des dépenses incompressibles, ce qui signifie que cela se fera au détriment d'autres missions.

De notre point de vue, une collectivité n'a tout de même pas la vocation à devenir une machine destinée uniquement à payer des salaires.

Enfin, j'évoquerai un sujet qui me tient à cœur - auquel vous tenez également, bien sûr -, à savoir l'épargne brute. Je note qu'elle se maintient dans d'excellentes proportions, mais n'augmente plus aussi vite que les années précédentes. Curieusement ou pas, ce ralentissement de la progression se produit l'année où vous décidez enfin de ne pas augmenter les impôts.

De notre point de vue, cela confirme essentiellement une chose : votre soi-disant redressement de l'épargne a purement et simplement été payé par les contribuables hyérois.

Là où j'avais entamé un redressement en la matière sans augmenter les impôts, vous avez fait le choix de l'effort fiscal sur les contribuables, rompant l'une de vos promesses électorales dès le début de votre mandat.

En conclusion : cette année, pas d'augmentation d'impôt, pas d'augmentation de l'épargne brute. Comme quoi, visiblement, il vous semble plus facile de faire de la bonne gestion en envoyant la facture au contribuable.

En matière d'investissement, le montant de 25 M€ est ambitieux. De notre point de vue, c'est peut-être presque étonnant lorsque l'on vous entend dire à qui veut l'entendre que la situation budgétaire est catastrophique. Pour autant, des investissements importants semblent en cohérence avec ce que j'aurais tendance à appeler « le PLU 100 % béton ».

Par rapport à l'encours de la dette, votre tableau semble faire apparaître une baisse de la dette en 2017, mais dans ce raisonnement, on ne fait pas référence aux emprunts nouveaux qui sont budgétés un peu plus bas à hauteur de 4 760 000 €. Cela signifie que la dette devrait remonter autour de 31 M€ cette année, c'est-à-dire au même niveau que 2014.

Soyons clairs entre nous - vous l'avez dit tout à l'heure et nous sommes complètement d'accord avec vous -, cela reste un endettement maîtrisé, comme il l'était à notre époque. D'ailleurs, je suis ravi de voir que l'argumentaire que vous employez est le même que celui que j'utilisais à l'époque. Pour autant, cette argumentation graphique, qui consiste à dire que la dette baisse alors qu'elle augmentera, ne me semble pas une bonne présentation.

Nous sommes amenés à voter un budget prévisionnel. Je profite donc de l'occasion pour souligner deux points : un point de fond et un point de forme.

Le point de fond concerne les cessions immobilières réalisées en 2016 qui ont atteint un seuil jamais égalé dans l'histoire d'Hyères, ce qui est étonnant lorsque l'on sait ce que vous avez pu dire, à l'époque où vous étiez dans mon opposition, concernant les ventes que je faisais.

S'agissant du point de forme, je sais que vous avez la passion de l'analyse de ma gestion, mais il me semble que vous vous arrangez avec les graphiques. En effet, on compare à 2013 dans certains cas et à 2012 dans d'autres : nous ne sommes jamais sur les mêmes années de comparaison. Dès lors, il est difficile de comparer.

Cet aparté mis à part, je voudrais revenir sur le point d'investissement capital de cette année, de mon point de vue, à savoir l'aménagement de la place Clemenceau. Il est d'autant plus d'actualité que la réunion de présentation du projet s'est tenue hier soir, où mon groupe était largement représenté. Je sais que ce projet vous tient à cœur, et vous avez raison parce qu'il faut faire quelque chose par rapport à cette place. Je suis également ravi que Monsieur Rudy Ricciotti ait été retenu et, que les choses soient claires, je ne nie aucunement la qualité architecturale du projet.

Toutefois, deux éléments m'interpellent. Quelle est la plus-value économique de ce projet ? À ce jour, c'est un simple projet d'embellissement et, d'ailleurs, de mon point de vue, il est regrettable que le parking de surface (le parking Denis) constitue une verrue qu'il eût été bon de faire disparaître. C'était également l'occasion de positionner, à la place de ce parking, des commerces de moyennes surfaces, les fameuses locomotives dont je parlais, qui auraient aidé nos commerces de centre-ville tout en créant la jonction entre le centre-ville et le Bon Puits. Aujourd'hui, nous n'avons pas besoin d'un projet qui soit simplement architectural, mais bel et bien d'un projet global qui doit tenir compte de l'économie du centre-ville.

Par rapport au coût du projet (10 M€), je voudrais rappeler que cela représente simplement trois fois et demi le coût de l'avenue Joseph Clotis. Là encore, vraiment, la réfection était impérieusement nécessaire. Par rapport à ce projet de la place Clemenceau, vous aviez le choix entre une solution avec plus-value économique, qui génère des recettes permettant de financer intégralement l'opération d'embellissement, et une solution simplement architecturale, celle que vous avez choisie, dont la facture très importante sera intégralement supportée par le contribuable.

À mon sens, c'est un acte de mauvaise gestion, d'autant plus que cette somme aurait dû être injectée d'une autre manière dans l'économie hyéroise, notamment pour redynamiser le centre-ville.

En conclusion, je vous dirai simplement qu'en fin de compte, la situation économique de la commune d'Hyères n'est pas mauvaise, pour ne pas dire bonne ; c'est celle que vous avez trouvée lorsque vous êtes arrivé aux affaires. À ce sujet, je vous demanderai simplement d'arrêter de dire que la Ville était sous tutelle en 2014, comme cela me revient en permanence aux assemblées générales des CIL, entre autres. C'est non seulement un mensonge politique, mais juridiquement sans aucun fondement. Je suis certain que nous aurons l'occasion d'évoquer, dans les prochaines semaines... Ne soufflez pas, c'est la vérité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : « Vous mentez », « Ne soufflez pas »... Je répondrai. Finissez !

M. POLITI : Dans les prochaines semaines, nous aurons l'occasion d'évoquer les finances communales en parlant du rapport de la Chambre régionale des comptes, et je pense que nous observerons, là encore, que la Ville d'Hyères était en bonne santé financière en 2014, alors que tous les discours à ce sujet - et ce débat d'orientations budgétaires en constitue l'acte 4 - n'étaient, en réalité, qu'une mise en scène et de la manipulation de votre part.

M. LE DEPUTE-MAIRE : « menteur », « manipulation »... C'est une façon de vous exprimer qui montre que vous êtes toujours fidèle à votre comportement.

Je répondrai d'abord à Madame COLLIN.

Vous m'avez interrogé sur les rythmes scolaires...

(Monsieur SEEMULLER demande la parole.)

Allez-y ! Je répondrai globalement, parce que certains sujets se recoupent.

M. SEEMULLER : Je voudrais simplement livrer des réflexions liées à ce rapport.

Premièrement, concernant le contexte, cela n'a peut-être pas été assez dit, mais les efforts importants de réduction de dépenses publiques pour la France, de 50 milliards, qui ont été demandés aux Français par le Gouvernement, commencent à payer. Il faut le dire et le répéter.

M. LE DÉPUTE-MAIRE : Nous parlons d'Hyères. Ce n'est pas parce que Monsieur CARRASSAN est monté sur la lune qu'il faut...

M. SEEMULLER : Je ne lis que votre rapport, et je le commente d'ailleurs avec un certain sourire parce que c'est écrit noir sur blanc. C'est vous-même qui dites que le déficit public est passé de 4,8 % à 3,3 % et que l'on prévoit 2,7 %. C'est vous-même qui dites que la croissance est fragile, à 1,1 %, et quelle devrait être de 1,5 % en 2017. Vous dites également que le chômage se réduit légèrement et que les prélèvements obligatoires ont été stabilisés (44,7 % à 44,5 %).

Cependant - il faut le rajouter, parce que c'est un élément dominant pour l'ensemble des collectivités -, si l'endettement est stable à 2 000 milliards, il est d'abord le fruit - excusez-moi de le rappeler encore une fois - des augmentations très fortes du précédent Gouvernement, les fameux 600 milliards, mais il fait surtout peser, sur l'ensemble des collectivités, une épée de Damoclès qui s'appelle « l'évolution des taux », et vous le savez très bien. C'est une réalité que tout responsable politique doit prendre en compte dans l'intérêt des Français, des Hyérois, de leur épargne et de leur emploi.

En effet, on sait très bien que les mesures qui ont été prises, notamment la fameuse DGF qui a baissé, participent à cette économie générale de 50 milliards. 11 milliards étaient demandés aux collectivités locales (5,6 M€ pour notre ville), avec des taux très bas. Demain, si ces taux augmentent et si rien n'est fait pour réduire cet endettement, les collectivités locales seront appelées, encore une fois, en solidarité.

Le contexte n'est donc pas bon. Même si un certain nombre d'indicateurs s'améliorent, nous devons être responsables.

Alors, regardons votre budget sous cette responsabilité-là.

La baisse de la DGF, qui est la même pour toutes les collectivités locales (5,6 M€ pour nous), est entièrement compensée par l'appel à la fiscalité, de l'ordre de 6,1 M€, dans une ville qui est déjà très fiscalisée. Les réductions des autres charges de gestion courante de -2,7M€ ont été absorbées par l'augmentation des frais de personnel (+3 M€) : 2,7 M€ d'économie d'un côté, et 3 M€ d'augmentation de l'autre.

Enfin, dans votre rapport, on observe que l'épargne brute de la commune a été reconstituée, certes, mais - nous l'avons dit, les uns et les autres - essentiellement en augmentant la fiscalité, c'est-à-dire en diminuant le pouvoir d'achat des Hyérois. C'est un choix. Quand vous dites que les impôts ne seront pas augmentés, vous oubliez de nous dire que vous avez écrit noir sur blanc que les bases augmenteront de 0,4 % cette année, c'est-à-dire qu'ils augmenteront.

Je note également deux derniers éléments : les 19 M€ de cessions, ce que l'on appelle les ventes de biens - c'est un chiffre extrêmement important sur les deux années de 2015 à 2017 -, et un endettement maîtrisé, mais c'est le cas de notre collectivité depuis très longtemps.

J'ai plusieurs questions, Monsieur le Maire, très directes et très pratiques.

J'ai observé les budgets des villes qui nous entourent (La Crau, La Garde, Le Pradet et La Londe) : elles n'ont pas augmenté leurs impôts locaux depuis 4, 5, 6, 7 ans, et elles continuent à investir. Pourquoi Hyères n'est-elle pas en mesure de le faire ?

Deuxième question : dans le budget, les charges du personnel passent de 46,6 %, au regard des recettes, à 54,4 % - cela a été dit par Monsieur POLITI -, réduisant ainsi les marges de manœuvre de la ville. Nous avons besoin d'en savoir plus qu'une simple ligne et, bien entendu, à la fois le rapport de la Chambre régionale des comptes et l'audit que vous faites sur le CCAS nous permettront de mieux appréhender la situation. Toutefois, j'ai envie de vous poser une autre question : les transferts de compétences d'Hyères vers l'Agglomération sont-ils bien suivis par le transfert des moyens ? Ce mouvement qui est en train de s'opérer est-il bien équitable : on perd des recettes mais, en même temps, on transfère des moyens ?

Troisième question : dans ce contexte incertain - certains diront inquiétant -, vous nous proposez un volume d'investissements significatif pour les trois dernières années de votre mandat. Il a au moins trois fenêtres, la première étant les 25,3 M€ que vous voulez investir dans les grands travaux. Ils sont très explicitement cités, nous les connaissons et, pour certains, ils sont indispensables. On rajoutera les 15 M€ au titre de l'entretien des voiries et des bâtiments - ce sera une délibération que nous examinerons -, ainsi que des travaux indispensables pour les inondations qui ne sont pas budgétés ici. Sur ces trois éléments, on est déjà entre 45 et 50 M€ ; nous n'avons pas de précision, mais j'imagine que nous en aurons dans le débat budgétaire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : 45 M€ pour quand ?

M. SEEMULLER : Je dis 25 M€ pour les grands travaux. Dans une délibération, on a prévu 5 M€ par an pour les travaux de voirie et d'entretien, ce qui fait 15 M€ sur trois ans, puis ce que vous souhaitez dépenser pour les confortements des inondations. On est donc forcément entre 40 M€ et 50 M€. Nous entrerons dans le détail lors du débat budgétaire.

À cela, j'ajouterai - j'imagine - les travaux pour la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains - je rappelle qu'à un moment donné, ce fameux bus à haut niveau de service doit bien entrer dans la ville, et il faudra bien lui aménager des espaces -, et l'aménagement de la gare et des zones d'activité. Il y a tout un volume d'investissements sur lequel nous n'avons pas de visibilité et où la Ville sera amenée en financement.

La question est très simple : notre Ville peut-elle faire face à l'ensemble de ces projets ? En d'autres termes, ne vivons-nous pas au-dessus de nos moyens ?

Au vu de la précision des chiffres et de vos priorités, je vous demande donc de faire preuve de plus de prudence budgétaire et d'être plus sélectif. Sur l'ensemble de ce que vous appelez « les grands projets », je serais favorable à ce que l'on puisse soit les décaler soit, en tout cas, en atténuer l'impact.

Par ailleurs, peut-être faudrait-il rechercher, comme les autres collectivités, davantage de soutien du côté de TPM, du Département et de la Région - le Front National parle de l'Europe, et j'en suis ravi, c'est la première fois -, comme le fait Monsieur Hubert FALCO, par exemple, qui investit sans que cela ne coûte un effort similaire à celui d'Hyères.

Nous souhaitons donc que cet effort soit mieux réparti et mieux priorisé, qu'il y ait une très nette pause fiscale (pas les 0,4 %, mais zéro, comme le maire de La Garde le fait) et que les investissements aillent en priorité sur la qualité du service public et sur l'embellissement de notre ville, notamment. Je salue l'initiative que vous avez prise, hier, de donner à cette place une vraie dimension qui sera le symbole d'une ville qui renaît, ce dont je suis absolument ravi. Je souhaiterais simplement que le débat puisse continuer, parce que je pense que certains aménagements et appréciations n'ont pas tous été pris en compte dans ce débat trop rapide, alors qu'ils sont importants pour l'utilisation que l'on pourrait faire de cette place. Je pense en particulier à la fontaine, et je vous ai envoyé un petit mot là-dessus.

Enfin, les investissements à prioriser concernent également les dépenses d'avenir. En effet, l'investissement n'a du sens que s'il permet de préparer notre ville aux transitions énergétiques, par exemple, comme cela a été dit par Madame DEL PERUGIA sur le rapport du développement durable. Encore une fois, il est tout de même surprenant que l'on rate tout le volet transition énergétique, sur le numérique, sur l'agriculture et sur les transports.

Monsieur le Maire, merci de m'avoir entendu...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Écouté.

M. SEEMULLER : En tout cas, écouté, comme vous le dites. Par la même occasion, puisque c'est au cœur du débat et que nous en avons commencé une série de réunions sur la Métropole, son devenir et ses conséquences pour notre ville, j'attends avec impatience le deuxième rendez-vous, dont j'espère qu'il aura lieu.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Quand le Directeur Général des Services de Montpellier s'est désisté, nous avons essayé de joindre celui de Nancy : quand nous l'aurons, nous le ferons. Je vous signale tout de même que c'est la seule commune qui aura fait un débat sur la métropole. Quand vous faites des comparaisons avec les communes, allez jusqu'au bout.

Je reprends les questions qui ont été évoquées, peut-être pas de façon exhaustive, mais j'essaie de noter.

Madame, vous avez évoqué les rythmes scolaires : cela représente un coût d'environ 600 000 € à 700 000 € par an pour la commune d'Hyères. Nous verrons ce qui se passera dans quelques mois : si les rythmes scolaires sont supprimés, nous les supprimerons ; si une option est donnée, nous ferons un bilan, notamment auprès des enseignants et des parents d'élèves. S'il s'avérait qu'une très forte majorité pense que c'était positif, je pense que cette action devrait être poursuivie.

Il y a donc trois éventualités : soit c'est maintenu sans option, soit c'est supprimé, soit il y a un choix à faire et, à ce moment-là, nous irons devant les principaux intéressés, étant entendu que pour moi, cela doit être totalement gratuit, parce que c'est une décision de l'État et qu'il n'y a aucune raison de la faire payer à des personnes qui ne l'ont pas demandé, notamment aux parents d'élèves.

Vous évoquiez la dette : sur la commune d'Hyères, son remboursement peut se faire en deux années et sept mois. Quand c'est inférieur à 10 ans, on dit que l'on est dans une bonne santé. Il n'y a donc pas de souci là-dessus.

Vous avez évoqué la fiscalité en disant que nous avons augmenté les impôts, ce qui est vrai, de 4,3 % la première année, parce que nous ne sommes pas comptables des augmentations de l'assiette fiscale. En effet, elle est due à plusieurs éléments, notamment à la compensation de l'inflation dans la loi de finances. Je crois qu'elle est de 0,6 point cette année, même si l'inflation sera de 1,5 en 2017. Quand les impôts augmentent, c'est également dû au dynamisme de la commune et à l'augmentation du nombre de contribuables, mais pas obligatoirement à l'augmentation du taux d'imposition de chaque contribuable. Il y a donc eu 4,3 %, ce dont je vous rends acte.

Vous évoquez l'Europe : effectivement, nous avons missionné un fonctionnaire sur le sujet et, d'ores et déjà, des financements devraient nous arriver sur la transformation d'une crèche, sur l'érosion du tombolo, éventuellement sur le sea-line, ainsi que sur des projets relevant de l'Opération Grand Site. Les financements européens, notamment maritimes, sont très ciblés sur le problème de mer et d'environnement. Néanmoins, nous avançons là-dessus, mais c'est compliqué. Vous qui pratiquez l'Europe de façon assidue, vous devez savoir que, parfois, cela n'avance pas aussi vite qu'on le voudrait et que l'on a besoin de nombreux collaborateurs là-bas pour être efficace.

Ensuite, Monsieur POLITI est intervenu. Concernant le vote du budget au mois de mars plutôt qu'au mois de décembre, vous pouvez penser ce que vous voulez, étant bien entendu que la Chambre régionale des comptes, le comptable public de la Ville d'Hyères ainsi que la Direction générale des impôts pensent comme moi. Je trouve lorsque l'on présente un budget, qu'il est opportun qu'il soit le plus sincère possible, et il ne peut l'être que quand on connaît les résultats de l'année précédente, que l'on ne connaît pas en décembre. On présente donc un budget qui, la plupart du temps, conduit à un budget supplémentaire très important parce que l'on ne connaît les résultats qu'à ce moment-là et que l'on n'a pas pu prévoir correctement.

Quand on vote le budget en mars, on peut proposer une politique qui, globalement, est celle pour l'année, sauf des modifications marginales. Pour moi, c'est très important. Je crois que la sincérité du budget - c'est un terme technique, et je ne veux pas dire que s'il y a des erreurs, c'est insincère - est très importante pour pouvoir juger d'une politique sur le moyen terme.

J'assume donc totalement ce choix, et je vous fais une confiance : le fait que Toulon, TPM ou d'autres fassent cela n'est vraiment pas mon problème. En la matière, je suis prêt à en discuter avec eux et j'ai tendance à penser que je serai entendu.

S'agissant de la part des dépenses de personnel, je vous en conjure, faisons un effort de rigueur et d'honnêteté : si les dépenses de personnel ont très fortement augmenté par rapport aux dépenses de fonctionnement, c'est une apparence, et la raison en est que le dénominateur a très fortement diminué. Par exemple, 6 M€ à 7 M€ de dépenses des ordures ménagères ont disparu. Par conséquent, lorsque le dénominateur diminue, le rapport augmente. Voilà le fond du problème.

Ne me dites pas « Non », parce que là, c'est un problème d'honnêteté. Je vous dis que j'ai fait faire le calcul en évitant ces effets numérateurs et dénominateurs liés au transfert des déchets : nous sommes stables par rapport à l'année précédente. Voilà la réalité. Quand vous perdez un dénominateur à 7 M€ ou 8 M€, il est certain que le rapport explose. C'est compliqué. D'abord, nous avons eu le transfert du SEL, puis la mutualisation du CCAS. Maintenant, nous avons le transfert du tourisme et des déchets. Demain, nous aurons peut-être le transfert de je ne sais quel élément. Les comparaisons dans le temps deviennent extrêmement difficiles. C'est moi qui ai fait les calculs et qui ai insisté, et j'ai voulu qu'il y ait plusieurs colonnes dans le tableau des effectifs parce que l'on ne peut rien comparer. Évidemment, si j'avais été pervers, je n'aurais rien dit et, bien entendu, les effectifs baissaient de façon significative, puisque des personnes étaient parties à TPM. J'ai l'honnêteté d'essayer de montrer la réalité des choses.

D'autre part, la taxe de séjour que nous reversions à l'office du tourisme représente encore 1,5 M€ ou 1,6 M€ qui a disparu du dénominateur. On en est donc à presque 10 M€, et il est certain que cela explose. Comment comparer avec la situation précédente ?

J'ai donc fait refaire les calculs en enlevant cela pour dire que nous sommes dans la stabilité. Ce n'est pas une pétition de principe, mais une réalité technique.

Je ne dirai plus un mot là-dessus : la Chambre régionale des comptes rendra son rapport ; c'est le juge de paix. Vous avez sans doute déjà lu les observations provisoires qui ont dû vous intéresser.

M. POLITI : Je ne suis pas inquiet.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Même si vous avez pris un avocat pour répondre à leurs questions, il n'y a pas de quoi être inquiet...

En tous cas, elle dira ce qu'elle voudra. Je pense qu'il sera difficile de contester le rapport de la Chambre régionale des comptes, dont les commissaires sont tout de même des personnes indépendantes et de grand talent.

Vous me dites - et c'est vrai - que nous avons augmenté les impôts de 4,3 %. Il s'agit du taux d'imposition parce qu'évidemment, si on ajoute l'augmentation de la base, l'augmentation du nombre de contribuables, la dynamisation, etc....

Je voudrais vous rappeler...

M. POLITI : Je n'ai pas donné de chiffre.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Moi, je le donne : 4,3 %. Avec vous, dans les deux premières années, il y a eu deux fois 2,9 %, ce qui fait 5,8 %. Alors quand on a fait 5,8 %, donner des leçons de bonne gestion à quelqu'un qui a fait 4,3 % dans une situation compliquée... je préfère ne pas aller au-delà de ce commentaire.

Concernant la promesse fiscale de stabilité, bien entendu, je m'étais engagé à la stabilité des taux d'imposition, mais - je m'en excuse - le Gouvernement a décidé la politique de baisse de la DGF un mois après les élections municipales. Je peux vous dire que tous les maires - le président des maires de France et compagnie l'ont dit - se sont retrouvés devant une situation compliquée. Monsieur Juppé, maire de Bordeaux, qui a beaucoup de défauts, mais qui apparaît comme un gestionnaire convenable dans sa ville, comme tout le monde, a dû revenir sur ses engagements parce que ce n'était pas toutes choses égales par ailleurs. Je rappelle tout de même que 10 M€ ou 13 M€ cumulés sur quatre ans, cela fait mal, et sauf à vouloir compromettre la commune, on ne peut pas le tenir. Nous avons donc fait le minimum requis, grâce à l'effort de gestion des services, parce que je peux vous dire que le fait de baisser les charges courantes - ce qui est la première fois dans l'histoire d'Hyères - pendant deux ou trois ans consécutifs est compliqué, et je rends une nouvelle fois hommage aux employés communaux.

S'agissant de l'emprunt nouveau mobilisé, vous avez justement évoqué ce tableau. J'ai bien mis « hors emprunts nouveaux » pour bien comprendre qu'il n'y a pas de dissimulation. Monsieur SEEMULLER, je ne sais pas si nous le mobiliserons. Simplement - vous avez entendu ce que disait Monsieur SEEMULLER, et il n'a pas tort -, nous sommes tous devant une inquiétude de l'augmentation des taux, et je suis en train de me dire qu'il ne serait peut-être pas idiot d'anticiper un emprunt en 2017, dont nous n'avons pas besoin, afin d'éviter de le faire en 2018 pour des taux plus élevés. Nous avons donc mis 4 M€, me semble-t-il, mais nous verrons comment cela se passe. Néanmoins, si nous sentons une fièvre dans les taux, nous emprunterons pour éviter de nous retrouver à 4, 5, ou 6 % l'année prochaine, alors que nous sommes à 1,5 % cette année. C'est une politique de précaution et, me semble-t-il, de bonne gestion.

Sur le budget prévisionnel « cessions d'immobilisations », soyons clairs : il y a des recettes extrêmement importantes sur des dossiers totalement entamés. Nous n'allons tout de même pas nous excuser d'avoir vendu ce qui était à la vente dans les municipalités précédentes. Je parle du CFA (8,2 M€), du Riviera Résidence (6 ou 7 M€), etc. Nous n'avons pas vendu des choses nouvelles, et il faut tout de même distinguer ce qui est la vente de produits de ce type, qui sont touristiques. Pour ma part, j'aurai tout fait pour garder la Chambre des métiers, mais elle n'est pas restée. J'ai proposé le CFA au Parc national de Port-Cros, gratuitement, mais le directeur de l'époque a trouvé que c'était trop loin ; je le regrette toujours. À un moment donné, vous obtempérez.

On doit distinguer des produits de ce type, à vocation touristique, avec la place Joffre - ce que je n'aurais pas fait, mais je l'assume parce que c'est la continuité républicaine. Pour moi, la place Joffre est en plein cœur de ville, et cela ne se vend pas, de même que l'on ne vend pas la place Clemenceau ou le parking Denis. C'est ma philosophie ; je respecte les autres, mais elles sont différentes.

À propos de Clemenceau/Denis, j'ai tenu à préciser les coûts, hier, lors de la réunion dans laquelle vous étiez représentés. Nous avons demandé au maître d'œuvre et à l'architecte d'avoir une réflexion sur un périmètre significatif, parce qu'il me paraît important de ne pas avoir, demain ou après-demain - et je ne veux surtout pas que ce soit ma responsabilité -, une commune qui construise l'avenir morceau par morceau, successivement, avec des maître d'œuvre différents, de telle façon que l'on se retrouve avec un puzzle auquel il risque de manquer des pièces.

J'ai donc demandé à ce que l'on aille jusqu'à Zérafa pour Alphonse Denis et jusqu'à tout Général de Gaulle et le haut de Gambetta pour que cet ensemble ait une cohérence. Toutefois, hier soir, je l'ai dit précisément à ceux qui étaient présents et qui ont écouté : avant la fin de ce mandat, nous réaliserons uniquement la tranche à partir de la rue Mangin jusqu'à l'Excelsior ; nous ne ferons pas Général de Gaulle. À ce moment-là, le montant total de l'opération est de 7,3 M€, mais - et je l'ai également dit - si nous n'avons pas fait les travaux, de toute façon, il fallait investir pour les problèmes de ruissellement et d'inondation. Ce n'est pas du bluff. Nous avons fait Paul Long, nous mettons des millions d'euros dans Ferrari et, au milieu, un aiguillage doit être fait, un bassin de rétention important qui sera réalisé en sous-sol sur Clemenceau, aux alentours de 800 000 € ou 1 M€. Il faut donc tout de même les enlever. Ce n'est pas l'opération qui les génère, mais une politique de lutte contre les inondations.

Si l'on enlève également la maîtrise d'œuvre - on peut la laisser, c'est comme vous voulez - et le fait que les bâtiments susceptibles d'accueillir des activités de restauration, de bar, etc. devront être cofinancés par les bénéficiaires, en contrepartie d'une DSP ou d'une AOT, on est à un peu moins de 6 M€. C'est juste pour corriger : voilà la réalité.

Bien sûr, lorsqu'il y a une autorisation de programme où on lance une opération globale, même si on la découpe en tranche, la somme qui apparaît est la somme globale, soit 10,5 M€. Néanmoins, lorsque nous aurons achevé cette belle opération, me semble-t-il, et qu'il y aura une réflexion nécessaire - mais nous l'avons déjà - sur l'avenue Alphonse Denis/Général de Gaulle/haut de Gambetta, je souhaite que mon successeur ou moi-même - je n'en sais rien...

M. SEEMULLER : Vous me regardez, là ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Qui que ce soit. En tout cas, je souhaite que la commune ait un produit et une réalité à affirmer.

Cela me paraît être une politique responsable, au lieu d'une politique parcellaire.

Monsieur SEEMULLER, au passage, j'ai répondu pour les impôts et l'évolution des bases dont nous ne sommes pas responsables, mais dont nous pouvons souhaiter qu'elles augmentent très fortement à l'avenir, parce que si tel est le cas, cela signifie qu'il y a de l'activité et des contribuables.

J'ai répondu pour les cessions : nous n'avons rien mis en vente. Je peux même vous dire mieux : pour la sincérité du budget, désormais, nous nous interdisons de mettre au budget des cessions qui n'ont pas fait l'objet au moins d'un compromis signé. Nous ne mettons pas des hypothèses. Nous ne les mettons pas même quand nous sommes sûrs, parce que - c'est même une sorte d'obligation quasi légale - il faut mettre des réalités afin de ne pas troubler la sincérité du budget.

J'ai répondu sur les charges de personnels.

Quand au volume d'investissements significatif, de mon point de vue, la gestion d'une commune ne consiste pas à se dire : « Chaque année, en moyenne, on fera 23 ou 24 M€, la première, la deuxième... » Cela n'a pas de sens. D'ailleurs, vous le savez, Monsieur RITONDALE le savait et tout le monde le saura. En effet, c'est dans la deuxième partie du mandat que l'ingénierie démesurée, épuisante, parfois insupportable, qui permet de faire aboutir les projets, nous permet de les réaliser. C'est la raison pour laquelle Clotis a été inaugurée en fin de mandat et que Monsieur RITONDALE a inauguré la Mairie en fin de mandat. C'est obligatoire. Concernant Monsieur RITONDALE, c'est un peu différent parce qu'il pouvait y penser depuis longtemps. Bref !

On peut donc considérer que si le volume d'investissements réalisés a été limité dans les trois premières années - je crois que nous sommes à un niveau de 17 M€ de réalisés, sauf erreur -, les trois prochaines années seront plus importantes. Cependant, il est beaucoup mieux de raisonner de cette façon-là, en paliers, et ce sera vrai ultérieurement, ou peut-être pas, parce qu'il peut y avoir des continuités. Néanmoins, quand un nouveau maire arrive avec une nouvelle politique, une nouvelle vision, il y a cela.

Les chiffres que vous avez donnés portaient-ils sur la totalité ? Vous m'avez impressionné : j'ai entendu 45 M€...

M. SEEMULLER : Bien sûr.

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'accord. 45 divisés par 3, cela fait 15, ce qui n'est pas beaucoup, finalement. Nous augmenterons !

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, nous en parlerons peut-être sur la délibération n° 56, puisqu'elle prévoit notamment tout ce qui est entretien de voirie, etc. Puis, surtout, dans les budgets, on ne voit pas apparaître les conséquences du PDU, c'est-à-dire les investissements que vous engagerez pour accompagner la mise en place de ces équipements, en particulier autour de la gare.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Par exemple, ce matin, nous avons une réunion en préfecture avec Monsieur le Préfet, la SNCF - quand on dit la SNCF, je ne sais pas si cela représente quelque chose -, la Région, le Département, etc., concernant le pôle multimodal. Il est certain que nous serons engagés là-dedans, avec la Région, l'Europe, le Conseil départemental et peut-être l'État. Ce dernier est très important dans cette réunion, parce que si nous commençons avant fin 2018, il participera. Je disais que c'est compliqué avec la SNCF parce qu'entre SNCF Réseau et SNCF Immobilier, ils ne se parlent pas. Il faut donc attendre qu'ils se parlent et, bien entendu, comme ils ont des ambitions immobilières sur leurs terrains, moi, je dis : « Tant que vous n'avez pas répondu, le PLU a tout bloqué. Parlez-vous. »

En tout cas, voilà un exemple pour lequel nous serons appelés. L'estimation des travaux d'aménagement de l'espace multimodal s'élevait à 15 M€, avec le petit train, un TCSP, deux parkings souterrains et tout ce qu'il faudra, compte tenu du contexte. S'il y a quatre ou cinq participants, nous serons sûrement appelés pour une partie importante, mais tout cela fonctionne dans le potentiel de la commune ; autrement, nous ne le ferions pas.

Je n'ai pas fait toute l'opération Clemenceau : nous l'avons phasée pour ces raisons-là. Je rappelle que pour la promenade en bord de mer, nous sommes tout de même à parts égales avec le Conseil départemental. Ce n'est pas une opération colossale, mais je crois que cela représente 2,5 M€ chacun. C'est une opération importante, mais je peux vous dire que les travaux que nous faisons aujourd'hui à La Capte représentent 1 M€, à l'échelle de la commune. De nombreux travaux de voirie ou autres ont été réalisés, et il y aura une évolution.

Hyérois, soyez rassurés : je ne dis pas que nous veillons, mais nous ne dormons pas. Bien entendu, ma seule intention est de réaliser ces programmes, qui sont indispensables à la dynamisation de la ville d'Hyères - je pense notamment à ce qui se fait en centre-ville, par exemple, ou dans l'accueil touristique et à la promenade en bord de mer -, mais avec la volonté de rendre un budget en très bon état à la fin de ce mandat, et peut-être le conserver pour après. Pour moi, il s'agit même d'un problème personnel.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de prendre acte du fait qu'il y a eu débat. En effet, maintenant, il faut que nous leur disions que nous l'avons fait.

À l'unanimité, êtes-vous d'accord pour que nous prenions acte qu'il y a eu débat ? Je vous remercie.

M. POLITI : Je voudrais poser une petite question. J'ai entendu dire que la dalle de Clemenceau faisait que les commerçants non sédentaires du samedi matin devaient être déplacés en bas de l'avenue Gambetta. Histoire de ne pas déshabiller Paul pour habiller Jacques, je voulais simplement vous proposer de mettre quelques commerçants non sédentaires sur la place de la République, ce qui permettrait d'essayer de lutter contre...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Absolument. Cela fait longtemps que l'on sait que cette dalle pose problème. C'est un peu comme la verrière du Casino que nous confierons à VAD pour la réparer. Ce sont des structures qui, à un moment donné, n'ont pas été faites complètement dans les règles de l'art. Quand nous avons fait faire des sondages, il y avait 250 kilos par mètre carré alors qu'il faut 500 kilos. On comprend bien que pour une manifestation publique, avec 250 kilos de résistance au mètre carré, on risque une catastrophe. Nous ne pouvons plus accueillir les voitures et les camions des commerçants non sédentaires ou du marché paysan. Nous leur avons donc proposé de rester, mais d'acheminer *manu militari* leurs corbeilles et leurs biens, comme ils le faisaient par le passé, et non plus en voiture. Ils n'ont pas voulu et ont donc demandé à être à Gambetta. Nous leur avons proposé République, mais ils ont demandé Gambetta, et vous savez qu'il est difficile d'insister. En revanche, le jeudi matin, nous aurons le marché paysan à République.

C'est un peu compliqué, mais je n'ai pas voulu courir un problème d'insécurité sur cette dalle. C'est également la raison pour laquelle il n'y aura pas de manifestation tant qu'elle ne sera pas renforcée.

M. COLLET : Pour conclure dans la sérénité, je voudrais saluer l'humilité de notre collègue William qui, d'ores et déjà, s'est engagé dans votre succession !

M. LE DEPUTE-MAIRE : On peut s'engager, mais on peut ne pas aboutir. Il n'y a pas de souci. Le problème est de savoir s'il s'engage sur telle ou telle couleur. Là, on est un peu dans le multicolore, mais peu importe. Il ne va pas venir au Front National ? Vous avez déjà eu une recrue ; cela en ferait deux. C'est le triomphe de COLLET ! À force d'adhérer, tout le monde s'y colle !

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Nous passons aux rapports sur les orientations budgétaires pour les différents ports.

AFFAIRE N° 7 - PORTS - PORT d'HYÈRES (Saint-Pierre) - Rapport sur les orientations budgétaires 2017

M. DESERVETAZ : En exploitation, on peut constater :

- un effort sur les charges à caractère général (-35 400 €), difficilement compressibles ;
- l'augmentation modérée des charges de personnel (Glissement-Vieillesse-Technicité, recrutement à la zone d'activités, deux absences à remplacer) ;
- la stabilité des charges de gestion courante ;
- la diminution des intérêts des emprunts (pas d'emprunt en 2016) ;
- la provision de 200 000 € pour le dragage ;
- une prévision pour l'impôt sur les sociétés identique à 2016 (140 000 €) ;
- l'augmentation des recettes avec une progression des tarifs de 1 %, sachant qu'il n'y a eu aucune augmentation en 2016, et la recherche de ressources supplémentaires (création de nouveaux postes d'amarrage au 3^{ème} bassin, augmentation du nombre de contrats de longue durée et progression d'activité de la zone d'avitaillement et des zones d'activité) ;
- la diminution du CICE.

En investissement, les travaux prévus, à hauteur de 2 866 000 €, comportent la rénovation du Centre Commercial du Nautisme (1^{ère} tranche pour 783 000 €), les travaux de la jetée Est au 3^{ème} bassin et l'acquisition d'un *travelift*. Le détail des travaux envisagés se trouve dans le rapport.

Le financement de ces dépenses sera assuré par des fonds propres, avec les ventes du bâtiment du Yacht Club et d'un *travelift* permettant un autofinancement suffisant pour exclure le recours à l'emprunt.

Au 1^{er} janvier, l'encours de la dette s'élève à 7 985 105 €, avec 11 emprunts.

Le taux moyen de la dette est de 2,90 %, avec une durée de vie résiduelle de 10 ans.

La capacité de désendettement est de 4,8 ans, le seuil critique étant entre 11 et 12 ans.

Je vous propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017 sur la base du rapport annexé à la délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 8 - PORTS - PORT de L'AYGUADE - Rapport sur les orientations budgétaires 2017

M. DESERVETAZ : En exploitation, on peut noter :

- en globalité, une stabilité des dépenses d'exploitation ;
- une légère augmentation des charges à caractère général (transport des matériaux issus du dragage) ;
- une baisse de l'impôt sur les bénéfices par rapport à 2016 (recette exceptionnelle) ;
- une diminution des recettes (remplissage partiel du quai Borgetto) et une progression des tarifs de 1 % (pas d'augmentation en 2016).

S'agissant des investissements, les travaux prévus, pour 210 717 €, comprennent la réfection du quai Borgetto, la rénovation de 117 mouillages et le recalibrage. Les dépenses sont autofinancées (pas de recours à l'emprunt depuis 2014).

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette s'élève à 192 508 €, avec quatre emprunts.

Le taux moyen de la dette est de 3,31 %, avec une durée de vie résiduelle de huit ans.

Le ratio de désendettement s'établit à 1,08 an.

Il a été proposé au Conseil portuaire du port de l'Aiguade et au Conseil d'exploitation des Ports de lancer une étude, estimée à 25 000 €, permettant le réaménagement de la digue, ce qui pourrait résoudre le problème de l'ensablement, évitant ainsi des travaux de dragage coûteux. Ladite étude serait financée par un emprunt.

Les conseils ont donné un avis favorable, et cette dépense a été prise en compte au budget primitif 2017.

Je vous propose de prendre acte de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires 2017 sur la base du rapport annexé à la délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 9 - PORTS - PORT de LA CAPTE - Rapport sur les orientations budgétaires 2017

M. DESERVETAZ : En exploitation, on constate :

- un effort de gestion permettant de maîtriser les dépenses ;
- une augmentation des charges à caractère général (régularisation de la taxe foncière 2015 et 2017) ;
- une stabilité des charges de personnel et des intérêts de la dette ;
- une progression de l'impôt sur les bénéfices (car résultat excédentaire plus important) ;
- une légère évolution des recettes (progression des tarifs de 1 %, pas d'augmentation en 2016).

En investissement, la dépense principale concerne les travaux de recalibrage, pour 105 216 €. Elle est autofinancée. Il n'y a pas de recours à l'emprunt depuis 2015.

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette s'élève à 510 238 €, avec huit emprunts.

Le taux moyen de la dette est de 2,78 %, avec une durée de vie résiduelle de huit ans.

Le ratio de désendettement s'établit à 5,5 ans.

Il a été proposé au Conseil portuaire du port de la Capte et au Conseil d'exploitation des Ports de lancer une étude, estimée à 20 000 €, pour envisager le désensablement de l'entrée du port, ce qui pourrait permettre l'installation de postes d'amarrage générant des recettes supplémentaires. Ladite étude serait financée par un emprunt.

Les conseils ont donné un avis favorable, et cette dépense a été prise en compte au budget primitif 2017.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 10 - PORTS - PORT AUGUIER - Rapport sur les orientations budgétaires 2017

M. DESERVETAZ : En exploitation, on note :

- un effort de gestion permettant de maîtriser les dépenses ;
- une augmentation des charges à caractère général (régularisation de la taxe foncière 2015 et 2017) ;
- une stabilité des charges de personnel ;
- une progression de l'impôt sur les sociétés (car résultat excédentaire plus important) ;
- des recettes en augmentation (évolution de 1 % des tarifs).

En investissement, des travaux sont prévus pour 153 400 €, avec des travaux de recalibrage, de rénovation des mouillages, de mise en place d'une barrière d'accès et d'installation de sanitaires. Ces dépenses sont autofinancées. Il n'y a pas de recours à l'emprunt depuis 2014.

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette s'élève à 202 267 €, avec cinq emprunts à taux fixe.

Le taux moyen de la dette est de 2,90 %, avec une durée de vie résiduelle de sept ans.

La capacité de désendettement se situe à 2,2 ans.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget annexe de l'Eau - Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Ce n'est pas très technique, Monsieur DESERVETAZ, mais c'est peut-être pour Madame MONFORT.

Dans les travaux que vous programmez pour 2017, estimés à 1,4 M€, il y a effectivement des travaux que l'on appelle « d'autonomie » sur les îles, qui rentrent dans le Contrat de baie, et de ce que j'ai pu voir, leur programmation est prévue en 2018. Or, on parle des pompes existantes sur l'île qui permettent une certaine autonomie, en tout cas sur six mois de l'année, et à l'occasion de l'examen du budget que nous aurons d'ici quelques semaines, je souhaiterais que l'on puisse regarder le calendrier pour accélérer. En effet, cela coûte très cher à la commune, parce que si l'on ne pompe pas l'eau de l'île, on l'apporte, et dans ce cas, on la paie.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On en apporte même quand on la pompe.

M. SEEMULLER : Je parle des six mois d'hiver.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous regarderons la coordination des deux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans le cimetière - Rapport d'orientations budgétaires 2017

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Très bien. Voilà les informations que nous voulions vous donner sur ces orientations budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Autorisation de signature de la convention de reversement du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée au titre de 2017

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous savez que cette taxe est transférée à TPM, mais il y a eu un problème administratif, avec une longue réunion à la préfecture et à TPM. En effet, on veut éviter d'avoir un taux unique et immédiat. Cela ne serait pas dramatique pour Hyères, parce que notre taxe est à la moyenne de TPM. Par conséquent, s'il y a un taux unique moyen, cela ne change rien. En revanche, certains ont une taxe très basse ou très haute, et il y aurait donc des secousses extrêmement importantes s'il y avait un taux unique.

Pour éviter le taux unique et maintenir celui qui avait été voté par les communes, comme nous nous y étions engagés, cette délibération proroge le taux de l'année précédente et permet, dans les méandres administratifs, de maintenir le taux actuel.

M. SEEMULLER : Tout à fait. J'ai bien compris l'affaire des taux et du lissage. En revanche, il y a un sujet, à savoir la convention qui établit les modalités de reversement du produit de la taxe entre la commune et la communauté d'agglomération qui va dans un sens, c'est-à-dire de la Ville d'Hyères à l'Agglomération, et aucun article de cette convention ne prévoit le retour, notamment sur la question du nettoyage...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ceci est dans la dotation de compensation.

Sur ce problème administratif que l'on résout, pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

M. COLLET : Je sais que cela vous fera réagir, Monsieur le Maire : nous savons qu'il s'agit d'une démarche purement administrative, mais vous connaissez notre allergie à cette loi NOTRe et à ce transfert, et pour rester un peu cohérents par rapport à nos votes précédents, nous nous abstenons.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y a pas de problème.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS,
M. KBAIER**

AFFAIRE N° 14 - JURIDIQUE - CASINO DES PALMIERS - Principe du recours à une concession sous forme de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Casino et la réalisation d'activités de service public liées au développement et à l'animation culturelle et touristique de la Ville - Choix du mode de gestion

AFFAIRE N° 15 - JURIDIQUE - CASINO DES PALMIERS - Convention relative à l'occupation d'un bâtiment à usage du Casino

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ces deux délibérations sont relatives au Casino des Palmiers. Vous savez que nous avons prorogé d'un an la délégation de service public au profit de la société délégataire afin d'avoir le temps de résoudre un certain nombre de problèmes avec eux et de pouvoir lancer une nouvelle consultation de façon convenable, dans une situation de concurrence loyale.

Le principal problème est que jusqu'en 2058, la société Partouche est propriétaire du bail emphytéotique, donc des bâtiments, quelque part, et cela rend difficile de lancer un appel d'offres, puisqu'elle a un avantage relatif évident.

Pour éviter toute mesure de caducité, de contentieux et de remboursement par la commune si elle en avait abrogé le bail emphytéotique au moment où je parle, puisqu'il reste encore 30 ans ou 40 ans, l'idée est de définir un loyer qui devra être versé par le délégataire retenu, quel qu'il soit, à la société qui détient le bail emphytéotique.

Nous avons débattu pour trouver le niveau de ce loyer. Nous avons pris un expert qui l'avait situé autour de 400 000 €. De son côté, la société Partouche avait pris un expert qui l'avait estimé à 800 000 € ou 900 000 €, et elle ne voulait rien savoir. Ils ont fini par accepter qu'un expert contradictoire puisse être nommé et que chacun accepte le délibéré de cet expert qui a tranché à 500 000 €, ce qui a été retenu.

Cela nous permet de lancer une délégation de service public pour 18 ans, avec une précision sur les investissements qui devront être réalisés. Nous avons souhaité distinguer très clairement les investissements de travaux, d'une part, et ce que la société considère comme des investissements mais qui, de mon point de vue, sont plus équivoques, comme l'achat de machines à sous ou des prestations de service, ce qu'ils ont gonflé dans la délégation précédente. Je crois que nous avons situé les travaux autour de 10 M€, le reste étant des prestations de services, des achats de machines à sous, etc.

Nous avons également souhaité préciser la nature des travaux, en tout cas les orienter dans deux ou trois directions.

Il y a la modernisation/réfection de l'auditorium qui mérite un *relooking* minimal. Surtout, de mon point de vue, il me semble souhaitable que, lorsque l'on entre dans le casino, on puisse aller à l'hôtel sans être obligé de transiter par les machines à sous. Si l'on a des enfants et que l'on va à l'auditorium, ce n'est pas la peine d'être au milieu des joueurs. Pour moi, l'organisation du hall - je crois qu'il y avait déjà eu une réflexion là-dessus - est un peu la priorité pour ces trois fonctions : hôtellerie/restauration, animation et jeux. Cela fait partie de ce que nous souhaitons vraiment avoir comme réponse avec, bien sûr, une grande salle qui est aujourd'hui à l'abandon, côté hôtel, et qui pourrait être le lieu d'un restaurant plus gastronomique, en lieu et place ou en plus du snack, comme on en trouve dans tous les casinos, et qui pourrait avoir une autre destination ou une autre clientèle uniquement de joueurs.

Voilà un peu la façon dont nous avons élaboré les choses.

Il y a donc deux délibérations : l'une sur le principe du recours à une DSP, et l'autre sur la convention relative à l'occupation du bâtiment. Nous avons eu une réunion de la Commission des services publics locaux à ce sujet.

M. EYNARD-TOMATIS : Monsieur le Maire, j'ai juste besoin d'une petite précision. Dans le rapport de présentation du mode de gestion du casino, j'ai noté, dans les modalités de la future concession, au paragraphe « Prestations envisagées » - je cite : « *Le futur concessionnaire mettra également à la disposition de la Ville, gratuitement, dans le cadre d'un quota fixé dans le contrat de concession, l'auditorium ainsi que des nuitées dans l'hôtel.* »

Pour la mise à disposition de l'auditorium, c'est déjà connu. En revanche, concernant les nuitées dans l'hôtel, pouvez-vous nous préciser s'il s'agit d'une nouvelle prestation ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il y a des contingents habituels de nuitées d'hôtel et d'utilisation de l'auditorium, et nous demandons une augmentation des deux, notamment pour l'auditorium, parce que j'en suis très satisfait. Quand je passe devant l'ascenseur et que je vois que tout ce que nous avons programmé est complet, tant mieux ! Cela signifie que cela fonctionne, et si nous avons 4, 5 ou 10 prestations possibles supplémentaires, cela peut fonctionner. Nous augmentons donc la plage de jours pour l'auditorium et les nuitées d'hôtel.

Je voulais également préciser un autre point, très important : vous savez qu'il y a des droits sur les jeux, le maximum étant 15 %. Bien sûr, avec une approche de cocker, ils disent : « On ne s'en sort plus, etc. : il faut baisser. » Nous laisserons 15 % parce qu'après consultation de différents casinos (Saint-Raphaël, Bandol, etc.), ils sont à 15 %. Si ceux-ci s'en sortent, ils le peuvent également, d'autant plus que cela a un peu repris ces deux dernières années.

Je groupe ces deux délibérations, parce que c'est le même sujet. S'il n'y a pas d'observations, elles sont adoptées.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 16 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Principe du recours à une concession sous forme de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parkings en ouvrage - Choix du mode de gestion

M. GELY : (Lecture de la délibération.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des observations ?

M. FELTEN : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, bien entendu, notre groupe votera favorablement cette délibération, mais nous souhaitons simplement préciser quelques points qui nous semblent importants. En effet, s'agissant de confier la gestion des trois parkings couverts en centre-ville à un prestataire privé unique, la question qui nous préoccupe tient en trois inquiétudes.

La première est de garantir aux Hyérois une amélioration globale de la prestation par rapport à celle actuellement en place, notamment concernant le coût horaire dont nous craignons une nette augmentation au vu des investissements demandés au futur concessionnaire au titre des droits d'entrée, fixés en particulier à 1,7 M€ rien que pour la réfection de la dalle sur le parking Clemenceau, sans oublier les nombreux frais de mise à niveau que Monsieur GELY nous a décrits.

Le deuxième point qui nous semble important est d'instaurer, comme Monsieur GELY l'a également évoqué, une politique de soutien aux commerces de proximité du centre-ville - à notre sens, ce n'est pas assez mis en avant - en garantissant des plages horaires de gratuité aux clients. En effet, à ce rythme, nous craignons qu'à terme, le très beau Parcours des Arts, mis en place récemment, ne se transforme finalement en parcours des dépôts de bilan.

Enfin, le dernier point consiste à privilégier l'attractivité du stationnement couvert par rapport à celle du stationnement de voie publique, donc extérieur, qui engendre nombre d'incivilités et d'embouteillages et qui, au final, mobilise beaucoup trop d'agents de police municipale, au lieu de les déployer dans les quartiers qui, malheureusement, sont actuellement un peu oubliés.

M. SEEMULLER : Je rejoins la préoccupation du fait qu'aujourd'hui, les tarifs sont un élément déterminant de la capacité d'accueil ou pas de ces parkings. De ce que je sais, ils ne sont pas tous pleins, et nous ne sommes pas en utilisation globale. Aujourd'hui, il ne faut donc pas perdre de vue la question tarifaire.

La deuxième préoccupation est l'attractivité du centre-ville et tout ce qui ira dans ce sens. C'est la raison pour laquelle le choix d'un opérateur privé regroupant la cohérence de ce qui représente environ 1 400 places de parking, ce qui est très significatif pour nous, est très important.

Nous ajouterons deux ou trois éléments. Rien n'est dit sur le vélo, et on continue d'oublier que c'est un moyen de transport qui se développera, qui s'est développé dans certaines villes et qui peut avoir une vraie attractivité.

Nous souhaiterions également porter l'idée de la navette centre-ville qui puisse relier ces parkings et monter dans la vieille ville, ce qui est une vraie préoccupation depuis très longtemps et qui n'a pas abouti. Y a-t-il une possibilité de donner une économie générale de cette navette qui pourrait accompagner à la fois le dépôt de la voiture et, ensuite, de continuer un parcours de visite de la ville ? C'est un élément d'animation et d'usage pour les personnes qui ont notamment des mobilités lentes.

Enfin, nous insistons sur les indicateurs qui donneront la capacité à la collectivité de piloter un concessionnaire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'apporterai quelques éléments de réponse.

L'une des priorités que nous mettrons dans le cahier des charges et qui sera l'un des éléments du choix du délégataire, c'est la qualité des propositions qu'ils feront en termes de prestation au profit des usagers, que ce soient des commerçants, pour la vitalité du centre-ville, ou des acteurs économiques, en spécialisant un peu les parkings.

Traditionnellement, Casino a des tarifs privilégiés, notamment pour les fonctionnaires municipaux, mais également - cela doit l'être - pour des acteurs économiques qui sont obligés de venir à 8 h le matin en centre-ville et de repartir à 18 h le soir.

Il faudra donc des propositions en ce sens qui soient les plus compétitives possibles. Dans le parking Clemenceau, il s'agirait d'une proposition compétitive visant à dynamiser le commerce local. Cela peut être des propositions de demi-heures ou heures gratuites pendant les week-ends ou des fêtes, notamment Noël. C'est ce package qui sera jugé, et cela nous paraît essentiel.

Bien sûr, il faut également une harmonie avec la tarification de plein air. En effet, il ne faut pas que le tarif en plein air soit prohibitif parce qu'il y aura saturation des parkings, ni qu'il soit trop faible parce qu'à ce moment-là, il y aura éviction des parkings souterrains. Il y a donc un équilibre à trouver. C'est dans le cahier des charges, et cela en est l'un des éléments déterminants ; pour le reste, ce sont des données. Bien entendu, il y a également une variable d'ajustement, à savoir la redevance. L'intérêt de la DSP par rapport à la régie est que les recettes entrent en fonctionnement et non pas dans une régie qui ne saurait pas trop quoi faire de l'argent accumulé.

Vous avez évoqué les vélos : hier soir, tout n'a pas été dit pour Clemenceau, mais dans ce projet, je vous indique qu'il est prévu des parkings à vélos. Le problème a été noté et sera résolu.

M. SEEMULLER : La navette n'est pas d'actualité ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dans quelque temps, j'inviterai Yannick CHENEVARD à venir devant les CIL, où j'inviterai le Conseil municipal, pour montrer tous les amendements au transport sur l'ensemble de la commune. Ils sont très nombreux et étalés dans le temps, parce que l'on ne peut pas modifier drastiquement du jour au lendemain.

Néanmoins, il y aura déjà des amendements importants à la rentrée 2017. Peut-être ce sujet peut-il être évoqué, mais c'est tout de même très compliqué. Peut-être peut-il y avoir une dimension un peu ludique pour accéder à la vieille ville. En matière de transport, nous ne pouvons pas, et je ne suis pas sûr que TPM s'y engage. C'est compliqué.

Je mets aux voix cette délibération du recours à une DSP pour les parkings en ouvrage. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 17 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
Concessions 2018-2029 des plages naturelles de la Commune - Fixation de la
durée d'exploitation**

Mme AUDIBERT : (*Lecture de la délibération.*)

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'ailleurs, je vous rappelle que sur les plages en question, les bâtiments doivent être démontés, et la plage doit retrouver son identité au terme de la période requise ; c'est la loi. Si l'on atteint sept mois, c'est bien, parce que ce n'est pas évident.

Pas d'observations ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 18 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Principe
du recours à des concessions sous forme de Délégations de Service Public
pour l'exploitation d'activités de bains de mer sur le Domaine Public Maritime
Choix du mode de gestion**

Mme AUDIBERT : (*Lecture de la délibération.*)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Concernant les dispositions générales, on a vu que la période d'exploitation était de sept mois, mais on impose un minimum d'ouverture du 15 juin au 15 septembre.

Pour le lot Ceinturon, concernant le Marais, la redevance est prévue à 6 000 €, avec une part variable qui correspond à un minimum de 1 % du chiffre d'affaires. Systématiquement, sur les plages, désormais, les services de l'État nous conseillent cette façon de faire, et nous sommes totalement d'accord avec eux : plutôt que de mettre un niveau forfaitaire pour lequel on ne sait pas trop, il y a un niveau minimum et un pourcentage du chiffre d'affaires. Par ailleurs, nous précisons que les heures d'ouverture sont de 8 h à 20 h - il y avait 19 h au moment de la commission, mais nous avons élargi à 20 h -, de 10 h à 18 h au minimum.

À l'Ayguade, le lot n 1 concerne la location d'engins nautiques. D'ailleurs, il s'agit d'un déplacement de ce qui existe déjà. L'emprise et les horaires sont inscrits. Ici, la redevance est de 3 500 €, forfaitaire, puisque il n'y a pas d'ajustement au chiffre d'affaires.

À l'Ayguade, nous ouvrons deux plages, que l'on appelle « privées », sur trois possibilités ; nous verrons ultérieurement s'il faut ouvrir la troisième. Ce sont des lots d'environ 800 m², avec 500 m² de matelas, 225 m² de restauration légère et d'accessoires aux bains de mer, et une zone de 75 m² de stockage. Dans ces conditions, les heures d'ouverture sont de 10 h à 18 h au minimum et de 8 h à 20 h au maximum pour les lots matelas/parasols, et de 8 h à la tombée de la nuit au maximum pour les activités de boissons et restauration.

Le principe général de l'activité des plages privées est que cela s'arrête quand on ne se baigne plus. Je sais bien qu'il y a les bains de minuit, mais bon... Voilà. On ne regardera pas si quelqu'un finit son repas à 22 h 30, mais cela évite de transformer en restaurant complet les activités de plage qui sont désormais ouvertes.

Pour l'Ayguade, c'est donc une part fixe de 15 000 €, et il y a toujours la règle de plus de 1 % du chiffre d'affaires.

Pour les Salins, il s'agit de la plage que vous connaissez - j'insiste un peu sur les dimensions pour qu'elles ne soient pas oubliées : 800 m², 500 m², 225 m² de restauration légère et 75 m² de stockage. Là encore, la part de la commune est de 15 000 € et 1 % du chiffre d'affaires.

Voilà donc les délégations sur le domaine public maritime, avec la mobilité qui s'impose sur ces lieux.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, j'aurais juste deux questions et une remarque.

Première question technique : ces concessions sont accordées par l'État à partir du 1^{er} janvier 2018. Dans la délibération n° 18, les concessions que nous mettons au vote concernent-elles la saison à venir ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Là, nous allons lancer les délégations de service public : cela dure au moins six mois. Ensuite, s'il y a des recours successifs, cela dure plus longtemps.

Mme DEL PERUGIA : D'accord. Ce n'est donc pas pour cette saison, mais pour celle d'après.

Deuxième question : il y a eu huit concessions accordées par l'État, et vous n'en ouvrez que cinq. On ne peut pas compter vraiment ainsi. Pour le moment, il y a le Ceinturon, l'Ayguade et les Salins : disons trois, mais il y a plusieurs lots à l'Ayguade.

Cela nous réjouit parce que les concessions qui ont été accordées par l'État sont nombreuses, en particulier à l'Ayguade où, si l'on fait le total de tous les lots, on obtient les 20 % d'occupation maximum prévus par la loi, et cela nous semblait vraiment exagéré. Nous espérons donc que vous en resterez là.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous verrons, mais je voudrais vous rappeler le cycle parabolique des plages privées dans la ville d'Hyères : il n'est pas mauvais que l'on remonte un peu. La fameuse délibération du tribunal administratif annulant les plages sur la totalité de la Presqu'île de Giens a modifié l'économie hyéroise, et je crois qu'il est très important, tout en respectant cette délibération - comment faire autrement ? -... Même si je regrette parfois que les Salinas soient obligés de fermer, parce que c'est un endroit où cela ne provoque pas de problème particulier en matière d'environnement, mais où il s'agit d'un problème de sécurité. La loi est parfois...

Mme DEL PERUGIA : On est sur le cordon dunaire. Nous en avons déjà parlé.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Alors, il faut supprimer le parking... Il faut tout supprimer. Je pense qu'avec ce parking, le passage des voitures abîme beaucoup plus le cordon dunaire que le fait d'aller, à pied, manger dans un restaurant.

Mme DEL PERUGIA : Je crois qu'il faut être raisonnable, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je le dis comme anecdote. Dans tous les cas, nous respectons les choses, mais je crois que si l'on écoute un peu cette disparition de plage privée progressive - et c'est légitime -, aujourd'hui, cela mérite d'essayer tout de même de retrouver un équilibre convenable. Nous ne ferons pas Le Lavandou, il y a 27 concessions. Là, il me semble que nous sommes dans le raisonnable.

Mme DEL PERUGIA : Vous avez évoqué la Presqu'île de Giens : cela signifie-t-il que la Badine/La Capte et Bona/Pesquiers ne sont plus d'actualité ? Vous avez dit : « L'État nous interdit de faire des concessions... »

Mme AUDIBERT : En ce qui concerne l'Almanarre, il s'agit d'une zone classée « espace remarquable ». Il n'y a donc plus aucun lot de plage, mais des zones d'activité de sports de plage. D'ailleurs, nous vous l'avions déjà fait remarquer.

Pour La Badine/La Capte, un lot de matelas/parasols est prévu au niveau du camping Eurosurf, mais il est en attente de réalisation d'un droit de passage pour permettre une égalité de traitement entre mises en concurrence.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y a pas de bâtiment.

Mme AUDIBERT : Pour Bona/Pesquiers, vous avez un lot matelas/parasols et une buvette sur mobilier (pas de construction), en attente de réalisation du projet des Pesquiers.

La Marquise n'a aucun lot, mais un droit de passage de véhicules nautiques, puisque vous êtes en face d'Audemar.

Pour les Salins Gare, il n'y a aucun lot sur le DPM, mais un lot en arrière plage qui est sur le domaine public communal, concernant le Kaïna.

Mme DEL PERUGIA : Vous avez également prévu le lot n° 5 sur l'Ayguade, un club genre « Mickey ». Je ne suis pas sûre que ce soit...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous ne le mettons pas cette année. C'est une possibilité. Nous avons ouvert des possibilités, mais nous ne sommes pas obligés de tout lancer.

Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix ce principe du recours.

Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 19 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - Principe du recours à une concession sous forme de délégation de service public pour l'exploitation d' activités de bains de mer sur le Domaine Public Communal - Emplacement situé 2396 Boulevard Front de Mer/Les Salins - Choix du mode de gestion

M. OZENDA : (*Lecture de la délibération.*)

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai fait ajouter que la musique sera interdite après 23 h. Ils sont alignés sur les restaurants pour les heures d'ouverture, mais ce n'est pas une boîte de nuit.

M. SEEMULLER : Nous reprenons la discussion que nous avons eue en commission avec Monsieur OZENDA. Je pense que la difficulté est l'application de cette délibération, et elle est très connue par tous ceux qui sont en gestion de ce type d'établissement : le fait d'interdire la musique à 23 h, alors que l'établissement est ouvert jusqu'à 1 h du matin, de fait, pose une situation impraticable. Pourquoi ne pas avoir atténué l'intensité du son entre 23 h et 1 h ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est docteur Jekyll et Mister Hyde ! Monsieur SEEMULLER demande donc que la musique dure jusqu'à...

M. SEEMULLER : Non. Je demande simplement que l'on mette une atténuation du son.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, nous pouvons la mettre, et nous passerons notre temps avec des sonomètres, avec tous les gens qui déposent plainte en permanence. Je crois qu'il est tout de même possible de finir un dîner sans qu'il y ait de musique, ou alors qu'elle soit douce.

M. SEEMULLER : Je vous aurai donné mon avis. Malheureusement, il est issu de quelques années d'expérience.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Arrêtez ! Je ne sais pas ce que cela signifie, je n'emploierai pas de mot, mais on ne peut pas faire plaisir à tout le monde.

C'est un très bel établissement ; de plus, ce sont des amis.

M. SEEMULLER : Je n'y suis jamais allé.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Eh bien, vous devriez, notamment vers minuit, lorsque la police municipale est requise par tout le quartier parce que c'est une boîte de nuit. Voilà ce que nous voulons éviter. Il est vrai que si vous avez un peu de musique douce que l'on n'entend qu'à l'intérieur, il n'y a pas de problème. Il y a une grande terrasse, mais c'est une boîte.

Je crois qu'il faut marquer le coup. Il vaut mieux un peu relâcher que dire que c'est autorisé et aller vérifier toutes les cinq minutes.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, il y a une grande terrasse en bois où les gens dansent. Alors, supprimez la terrasse en bois !

M. LE DEPUTE-MAIRE : Entre l'un qui me dit qu'il faut la musique jusqu'à 3 h du matin et l'autre qui répond qu'il faut supprimer l'établissement... Mettez-vous d'accord ! Je plaisante, mais il est vrai que là, on sent que...

M. SEEMULLER : On sent simplement qu'il y a une difficulté à appliquer la loi parce que l'on met des délibérations qui ne sont pas applicables. C'est tout. On le sait.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Parce que pour vous, c'est applicable quand on dit : « Vous mettez la musique, mais à une intensité qui me convient » ? Vous pensez que ceci est une délibération ? C'est une plaisanterie, Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Je parle sous le contrôle de Madame MONFORT : à Port-Cros, nous avons travaillé sur ce sujet-là, sur un établissement très particulier avec lequel nous avons effectivement des problèmes de son. On peut travailler sur ces questions de son, c'est tout. Ensuite, la vie devient plus facile, quelque part. Si l'on fait une délibération qui ne s'applique pas, ils continueront.

M. LE DEPUTE-MAIRE : La conception que vous avez de l'ordre public ou des normes est incroyable. Ils continueront à servir des repas jusqu'à 1 h du matin, comme tous les restaurants qui en ont l'autorisation dans la commune, et comme tous les restaurants, ils pourront mettre une musique douce, que je n'appelle pas de la musique, mais ils arrêteront...

M. SEEMULLER : C'est interdit.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bon. Je mets aux voix.

M. COLLET : Monsieur le Maire, j'aurais juste une remarque, si vous le permettez.

On peut se rendre compte que lorsque l'on compare les dispositions du domaine public maritime et communal, elles sont tout de même très différentes, mais c'est ainsi.

Ma question, un peu en marge, concerne la réglementation sur les soirées organisées par les associations sur le domaine public communal - je parle des bals, sous le contrôle de Véronique : aura-t-on toujours l'autorisation d'aller jusqu'à 1 h du matin ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien entendu. Quand toute la population participe et qu'il s'agit d'une fête votive, il n'y a pas de problème.

M. COLLET : Quand on voit l'évolution de la réglementation, on s'interroge.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous habitez les Salins, je crois, et vous les fréquentez : avez-vous entendu parler de quelque nuisance sonore de ce côté-là ?

M. COLLET : Oui.

M. OZENDA : Pour ma part, Monsieur le Maire, je reçois constamment des coups de téléphone.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il ne s'agit pas du grand-père qui, dans son coin, dit qu'il entend mal la télé...

M. COLLET : Il est vrai qu'il y a des remarques, mais bon...

M. OZENDA : Il y a des pétitions, des coups de téléphone... Je croyais que vous étiez pour un environnement paisible...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ils baisseront très significativement à 23 h et, pour Monsieur SEEMULLER, ils mettront un peu de violons, doucement.

Je mets aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, M. DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 20 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modalités
d'utilisation des véhicules communaux**

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Qu'est-ce que cela ? De quoi me parle-t-on là ? De véhicules de fonction pour ces personnels-là ?

M. DI RUSSO : Pour nécessité de service.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est n'importe quoi. Absolument pas ! Surtout, qu'il n'y ait aucune ambiguïté : il n'y a aucun véhicule de fonction dans la commune, y compris celui du Maire. Je vais chez moi avec ma voiture et je remise tranquillement. D'ailleurs, je ne souhaitais pas que l'on parle de véhicules de fonction dans la délibération, parce que cela met des ambiguïtés, alors qu'il n'y en aura jamais. Simplement, comme nous utilisons des véhicules de service ou de fonction, nous avons tenu à le mettre, mais nous ne parlons que des véhicules de service.

Notre problème est qu'un certain nombre d'agents peuvent être sollicités en cas d'urgence ou d'horaires anormaux. Il est vrai que pour le directeur général des services techniques, le directeur des grands projets qui couvre les inondations, la prévention sécurité - n'en parlons pas - et les policiers municipaux sous astreinte par rotation, cela me paraît convenable. De plus, j'ai souhaité ajouter le directeur de l'animation parce qu'il est encore sur le site à 2 h du matin tout l'été ou lors d'une grande manifestation.

En revanche, jusqu'à maintenant, il y avait des véhicules de service qui ne me paraissaient pas correspondre à une fonction d'urgence.

M. SEEMULLER : Alors vous avez un petit problème d'intitulé, parce qu'il est écrit : « *L'utilisation du véhicule de service et de fonction mis à disposition.* »

M. LE DEPUTE-MAIRE : Lorsque l'on étudie ces sujets des véhicules mis à la disposition du personnel, dans la loi, il y a deux catégories de véhicule : les véhicules de service et les véhicules de fonction. Certains maires, ou parfois des directeurs d'administration, prennent les véhicules de fonction : il est à eux, ils vont chez eux et partent presque en vacances avec. Ici, il n'y en a pas et il n'y en aura pas. Néanmoins, dans la délibération, nous sommes obligés de parler des deux.

En revanche, il y a des véhicules de service, divisés en deux catégories. Il y a des véhicules qui font partie d'un pool et qui sont dans la commune : quand on en a besoin dans la journée, au bâtiment, à la voirie, etc., ils peuvent les prendre, puis ils les ramènent.

Ensuite, il y a des véhicules qui sont actuellement sans remisage, c'est-à-dire que la personne peut l'utiliser pour rentrer à son domicile parce qu'elle a des horaires invraisemblables ou des obligations. J'ai souhaité que l'on soit un peu plus strict sur ce sujet-là, parce que c'est un avantage en nature qui n'a aucune raison d'être si l'on a des horaires normaux et si l'on n'est pas appelé en cas d'urgence.

Nous avons donc restreint la liste. J'ai simplement ouvert la possibilité pour le service Animation, parce qu'il me semble que c'est très particulier. En effet, ce sont ceux que l'on rencontre à 1 h ou 2 h du matin ; mais encore faudra-t-il que la personne souhaite l'utiliser.

Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 21 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Bilan des agents communaux mis à disposition - Année 2016

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce sont des procédures de plus en plus encadrées, et la Chambre régionale des comptes a fait plusieurs observations. Je voudrais indiquer que depuis que je suis en fonction - nous avons un peu anticipé -, nous n'avons pris aucun nouveau contrat de mise à disposition, et quatre ont été arrêtés pour des raisons diverses. Je pense qu'il faut faire attention, et il faut déclarer un avantage en nature.

S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 22 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Décision sur demandes de protection fonctionnelle

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Il y a sept autorisations, provenant toutes de la Police municipale, notamment pour outrage à agent dépositaire de l'autorité publique, violences volontaires, etc., malheureusement. C'est l'occasion de rendre hommage à nos fonctionnaires de la Police municipale.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il est vrai que c'est un métier compliqué, difficile et exposé. On le voit, en l'occurrence, et ce n'est pas fini, malheureusement.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 23 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Dispositif du « Contrat Enfance Jeunesse » entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour la période 2016-2019

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dès le départ, il faut savoir qu'auparavant, il n'y avait pas un contrat Enfance Jeunesse, mais un contrat Temps Libre. Lorsqu'une modification réglementaire ou législative - je ne sais pas - a fait passer le contrat Temps Libre en contrat Enfance Jeunesse, l'État a dit : « Ce ne sont pas les mêmes missions. Il y en a moins dans le contrat Enfance Jeunesse qu'il n'y en avait dans le Temps Libre, et on ne peut donc pas donner les mêmes moyens. » En réalité, les missions étant divisées par deux, il fallait diviser les moyens par deux. Cependant, l'État a compris qu'il ne pouvait pas entraîner une baisse aussi drastique du jour au lendemain, ce qui fait qu'il a décidé de lisser cette convergence dans le temps. Pour vous donner un exemple, le contrat Temps Libre, qui est devenu contrat Enfance Jeunesse, représentait 1,928 M€ en 2007, 1,965 M€ en 2008, 1,872 M€ en 2009, 1,782 M€ en 2010, 1,568 M€ en 2013, et 1,3 M€ aujourd'hui.

Nous avons perdu 620 000 € sur ce contrat en 10 ans, et ce n'est pas terminé. Chaque année, une somme d'environ 100 000 € disparaît et vient amputer les perspectives.

Néanmoins, il s'agit là de le reconduire pour la période 2016/2019. Je vous rappelle que pour la CAF, les actions éligibles sont notamment les crèches et les centres aérés, mais je voulais signaler cette diminution de moyens que nous avons subie. Nous ne l'avons compris que lors d'une réunion récente avec la CAF. Si nous ne comprenions pas les contraintes qu'il y avait, ils ont fini par nous expliquer que ce n'était pas une diminution de cette politique chaque année, mais un lissage par rapport à la politique antérieure qui avait été modifiée 10 ans auparavant.

Je souhaitais vous donner cette information mais, bien sûr, nous reconduisons le contrat qui permet d'aider les crèches et les centres aérés.

Pas d'observations ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 24 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. CARRASSAN : Nous comptons demander 22 000 € à la direction régionale des Affaires culturelles pour les actions 2017 prévues dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire et susceptibles d'être subventionnées.

Cela concerne les Journées européennes du Patrimoine, la création et l'impression de documents de communication, les Ateliers du patrimoine jeunesse et scolaires, des actions de médiation tout public, de la signalétique patrimoniale et des outils pédagogiques, le tout pour un montant de 50 400 €. Nous espérons au moins 22 000 € de la DRAC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - CULTURE - MEDIATHEQUE - Bibliothèque annexe de Porquerolles - Convention de partenariat avec l'Association Lire à Porquerolles - Autorisation à Monsieur Le Député-maire de signer

M. CARRASSAN : Cette délibération nous amène à parler de la bibliothèque de Porquerolles, qui est encore une bibliothèque annexe de la médiathèque.

Jusque là, son fonctionnement n'était pas du tout satisfaisant. Je vous en donne la description. Jusqu'à maintenant, cette bibliothèque annexe de Porquerolles était ouverte deux à trois heures par semaine. Pour l'ouvrir, il fallait que des agents de la médiathèque continentale prenne le bateau à la Tour Fondue, à 14 h 30, et le reprennent pour rentrer, à 17 h 30 ou 18 h 30. Cela faisait beaucoup de mouvements et de déplacements pour un tout petit horaire d'ouverture.

De plus, le tarif d'utilisation de cette bibliothèque à Porquerolles était identique à celui de la médiathèque, soit 25 €. Or, son offre était infiniment plus faible : il y a 130 000 documents à Hyères, et 2 800 à Porquerolles.

Par ailleurs, comme de l'argent circulait, il fallait des agents titularisés pour ce genre d'opération. C'était donc très compliqué.

Pour sortir de ce mauvais fonctionnement, il fallait trouver un partenaire porquerollais. Avec le directeur de la médiathèque, nous l'avons trouvé - il existait, mais il fallait le motiver. Il s'agit de l'association loi 1901 « Lire à Porquerolles », qui est tout à fait sympathique. Voilà ce qui est convenu et que vous avez dans le texte de la convention.

La bibliothèque pourra donc ouvrir tout au long de la semaine, parce qu'elle sera gérée par l'association Lire à Porquerolles. Le fonctionnement sera plus souple, et l'ouverture au public se fera le mardi, mercredi, jeudi et samedi, deux heures par jour, de 17 h à 19 h. Elle pourra accueillir des écoles le jeudi matin. Bien entendu, c'est la médiathèque centrale, continentale, qui garde les acquisitions et le traitement des documents, et elle apportera son soutien technique et son aide au niveau des animations. Par ailleurs, une réunion par mois est prévue pour faire le point et vérifier que tout va bien.

Je vous demande d'autoriser le Maire à signer cette convention qui apportera un bien supplémentaire à la vie culturelle de Porquerolles.

Mme DEL PERUGIA : C'est très bien, et nous sommes très favorables à cet élargissement de l'activité de la bibliothèque à Porquerolles. En revanche, ce qui nous a un peu inquiétés et que nous avons lu dans le rapport de développement durable, c'est que le nombre de lecteurs de la médiathèque baisse inexorablement depuis quelques années. Cela vous a-t-il échappé, Monsieur CARRASSAN ?

M. CARRASSAN : Laquelle ?

Mme DEL PERUGIA : La médiathèque centrale.

M. CARRASSAN : Non, pas du tout.

Mme DEL PERUGIA : Alors, nous n'avons pas les mêmes chiffres ni le même rapport ; moi, je l'ai. J'essaie de le retrouver en même temps que je parle.

Nombre de lecteurs actifs de la médiathèque : 8 420 en 2010, 7 800 et quelques en 2011, 7 500 et quelques en 2012, 6 900 et quelques en 2013, 6 900 et quelques en 2014 et 6 600 en 2015. Il y a une baisse constante du nombre de lecteurs de la médiathèque centrale.

Il y a pourtant tout de même une véritable appétence, puisque certains CIL développent des actions telles que l'échange de livres sur le trottoir, etc. Une suggestion : le bibliobus qui se déplaçait pourrait-il encore le faire dans les fractions ou lors des marchés, par exemple ? Ne serait-ce pas une idée pour faire revenir les lecteurs à la lecture ?

M. CARRASSAN : Récemment, au Conseil municipal, j'ai répondu à une question concernant la médiathèque et le principe du prix d'abonnement.

À cette occasion, j'ai donné des chiffres qui montrent que la médiathèque, après avoir connu une baisse, certes, est en train de reprendre depuis 2015. Il y a davantage de prêts et de lecteurs, de l'ordre de 13 % ou 15 % depuis 2015. La médiathèque est donc en plein redressement, si elle a connu cette baisse. Le rapport, que je ne conteste pas, parle d'une époque qui est en train de changer.

Quant au bibliobus, il n'existe plus, également parce que l'on a changé d'époque, mais la médiathèque préfère ouvrir des annexes. C'est le cas au Val des Rougières et à l'Aiguade. C'est le choix qui a été fait, et je pense que cela répond plus facilement aux attentes d'un certain public. Les manipulations sont plus faciles, le choix est plus grand et les horaires sont plus larges.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - MEDIATHEQUE - Demande de subvention auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur - Acquisition de documents - Année 2017

M. CARRASSAN : Il s'agit d'un projet de délibération tout à fait simple. Selon le dispositif qui existe et qu'Edwige MARINO connaît bien, la Région peut subventionner des acquisitions de documents pour la médiathèque d'Hyères. C'est contingenté, mais pour une dépense de 23 000 € en 2017, la Région peut nous donner au moins 5 000 €. Nous les lui demandons donc.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 27 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Convention de gestion cynégétique sur les sites du Conservatoire du littoral sur la Presqu'île de Giens - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Député-maire

M. CARRASSAN : Ce projet de délibération voit le jour à la demande du Conservatoire du littoral. Comme vous le savez, la chasse existe depuis très longtemps à Giens, dans le massif forestier qui couvre plus d'une centaine d'hectares à la pointe ouest de la presqu'île.

Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'une grande partie de ces 100 hectares et est favorable au maintien de cette activité sur les sites. Elle peut se poursuivre, sauf que les lâchers de gibier ont été progressivement arrêtés.

Il faut donc une convention pour réglementer cela, entre une société de chasse, qui s'appelle la Sarcelle, le Conservatoire du littoral, propriétaire, et la commune gestionnaire.

J'ajoute que cette autorisation que nous donnons à la Sarcelle, par le biais de cette convention, porte sur 25 sociétaires par an, ce qui n'est pas beaucoup. Évidemment, la convention dit que la pratique de la chasse est interdite dans les zones de forte concentration et tous les jours après 12 h, ceci dans les limites de l'ouverture et de la fermeture de la chasse.

Une redevance est versée à la commune par la société, et c'est une convention de trois ans.

Pour répondre à une interrogation de Madame DEL PERUGIA lors de la commission, « quels sont les trophées que rapportent les chasseurs ? », l'année dernière, il y a eu 105 grives, 42 merles, une bécasse des bois, 3 pigeons ramier, 4 pies et 2 geais. Ce sont les gardes du littoral du Parc national de Port-Cros et de l'Office de la forêt qui surveillent cette activité.

Je vous demande donc d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le Conservatoire et la Sarcelle.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Au-delà de cette délibération, vous savez qu'actuellement, il y a des tirs de régulation à Port-Cros. Tous les mercredis, quelqu'un de ma famille qui y participe, entre autres, et 60 à 70 chasseurs vont faire de la régulation pour les sangliers. Je crois qu'il y a eu une quinzaine de sangliers la première fois, et trois ou quatre la seconde. Port-Cros est actuellement envahie, et c'est vraiment un très gros problème. On parle parfois des trames vertes, mais il y a des trames bleues, Madame DEL PERUGIA, entre Bagaud et Port-Cros, qui sont également très utilisées. En effet, sur l'île de Porquerolles, de plus en plus de rats viennent de Bagaud, comme les sangliers viennent de Giens. Le déplacement de ces animaux est impressionnant.

M. SEEMULLER : Je souscris complètement à ce que vous venez de dire : c'est une catastrophe. J'ai entendu que le préfet souhaitait même classer le sanglier comme une espèce nuisible, ce qui serait, à mon avis, une solution à mesurer. En tous cas, pour Port-Cros, je ne sais pas comment on s'en sortira. On estime la population entre 60 et 80 animaux qui se reproduisent deux fois par an à hauteur de portées de 6 ou 8. Jusqu'à présent, on a tué cette question, pour des raisons touristiques, etc., parce qu'il fallait traiter le problème. Maintenant, le problème a été posé, et la solution est compliquée, dans une île très vallonnée, ce qui fait que la deuxième période de chasse a été plus difficile, parce que les sangliers de Port-Cros sont peut-être différents des autres par le fait qu'ils n'ont pas de promiscuité. Ils avaient intégré

la présence des chiens et des chasseurs, et ils se sont mis dans des maquis inaccessibles. Nous sommes donc devant une vraie difficulté, mais je suis heureux que vous la partagiez.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je rappelle également - Madame DEL PERUGIA le sais aussi bien que moi - que ces régulations sont faites dans de nombreux parcs nationaux. Ici, ce sont des sangliers mais, ailleurs, ce sont des chamois, etc.

À un moment donné, la prolifération est telle et la population est tellement importante que cela pose un problème à la population elle-même.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Extension du périmètre d'acquisition autorisé du Conservatoire du Littoral sur l'île de Porquerolles - Avis du Conseil Municipal

M. CARRASSAN : Nous demandons l'avis du Conseil municipal sur ce projet d'extension du périmètre d'acquisition autorisé du Conservatoire du littoral sur l'île de Porquerolles.

Cette délibération est motivée par le fait que l'un des propriétaires de Porquerolles, Monsieur PRODROMIDES, souhaite faire un don de 11 hectares au Conservatoire du littoral, au niveau de l'Anse de la Galère, au sud-ouest de Porquerolles. Pour formaliser ce don, le Conservatoire doit avoir un périmètre d'acquisition autorisé qui, ensuite, doit être validé par son Conseil d'administration.

Je pense que nous pouvons autoriser cette extension, puisqu'elle va dans le bon sens. Le Conservatoire du littoral pourra ainsi gérer efficacement les flux du public et préserver, comme personne ne peut le faire à sa place, la faune et la flore de cet endroit précieux de l'île de Porquerolles. Je pense qu'il est bien, de la part de Monsieur PRODROMIDES et de notre part, d'autoriser l'extension du périmètre.

M. FALLOT : Effectivement, on ne peut pas s'opposer à cela. D'ailleurs, le Conservatoire du littoral a été créé pour cela, par Michel d'ORNANO, si ma mémoire est bonne, vers 1975, et Michel BARNIER a donné un grand coup de pouce et a accéléré les acquisitions en matière de linéaire côtier. Le Conservatoire du littoral possède 20 % du linéaire côtier du territoire français, ce qui est incroyable.

Cette décision est une très bonne chose, Monsieur le Maire, mais comme par hasard, une fois qu'ils ont acquis ces territoires, ils ne les entretiennent pas, et l'entretien du territoire du Conservatoire est souvent à la charge de la commune. 165 hectares, c'est très bien, je ne discute pas, mais cela représente du débroussaillage ou la prévention contre les incendies, ce qui n'est pas négligeable, et cela coûte tout de même entre 1 000 € et 1 200 € par hectare par an pour entretenir ce type de territoires. Bref ! C'est un coût.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec François. Le Conservatoire du littoral achète pour préserver, bien évidemment, mais ce n'est jamais pour entretenir, et l'entretien est un coût complémentaire pour la commune.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Absolument. Néanmoins, François ne parlait pas de l'entretien, mais disait qu'il y a un contrôle de la gestion. Toutefois, il est vrai que la gestion du Conservatoire est toujours déléguée aux collectivités, que ce soit la Région, le Département ou la commune. Cela permet également à des associations de protection de l'environnement de fonctionner - vous connaissez bien le sujet.

Mme DEL PERUGIA : Je suis un peu désolée de cette intervention : c'est un coût, mais également un investissement dans notre patrimoine naturel. Le Conservatoire du littoral sauve le littoral de l'urbanisation. Je n'y vois que des avantages ; après, chacun coopère pour l'entretien. Je trouve que ce n'est pas le sujet ni un problème.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 29 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2017 auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

AFFAIRE N° 30 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2017 auprès du Conseil Départemental du Var

M. CARRASSAN : Justement, ces deux délibérations sont dans le sujet qui vient d'être soulevé. Le Conservatoire du littoral est propriétaire de plus de 1 000 hectares sur le continent, notamment à Giens. Évidemment, il est propriétaire parce qu'il est une agence foncière et a été défini ainsi par ses fondateurs. Par définition, le Conservatoire du littoral n'est donc pas un gestionnaire : il achète, sauve en achetant et veut reconquérir tout ce qui peut l'être afin d'éviter ce qui s'est passé dans certains lieux, autrefois, comme les Alpes-Maritimes.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour nous, l'exemple absolu est les Salins d'Hyères : il est propriétaire, et c'est géré par TPM et d'autres.

M. CARRASSAN : Il appartient au Conservatoire de s'entendre avec des gestionnaires.

À Giens, sur les 1 000 dont il est propriétaire, 130 hectares sont gérés par la commune d'Hyères - vous avez l'énumération des sites concernés dans la délibération. La commune assure la gestion de ces sites avec l'assistance technique et scientifique du Parc national de Port-Cros.

Comme chaque année, nous demandons une subvention à la Région et au Département pour venir abonder le budget communal. Ils répondent chaque année, mais dans des proportions que je vous laisse apprécier, puisque cette gestion occasionne une dépense d'un peu plus de 94 000 € pour la commune et que le Département et la Région nous donnent 15 000 €, soit 7 500 € chacun. Je trouve cela un peu faible, mais l'on me dit que c'est en proportion de la dépense et que partout où cela se fait, c'est dans une proportion comparable. Je pense donc qu'il y a un obstacle institutionnel.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le Conseil départemental ne perçoit-il pas une taxe sur les espaces verts ? C'est une question, mais j'ai la réponse... Cela pourrait être largement utilisé en subvention d'entretien.

En tous cas, nous demandons des subventions. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Bilan Carbone du Patrimoine et des Services de la Commune d'Hyères (Année 2015) - Communication au Conseil Municipal

M. BANES : *(Lecture de la délibération.)*

Mme DEL PERUGIA : Dans ce bilan, on voit bien que l'exercice est tout de même délicat et plein d'approximations, parce qu'il y a des pourcentages d'incertitude très forts.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Comme disait Jacques Chirac, en matière de prévision...

M. CARRASSAN : « *La prévision est un art fort difficile, surtout lorsqu'il s'agit de l'appliquer.* »

Mme DEL PERUGIA : Bref ! Malgré tout, nous retiendrons qu'entre 2012 et 2015, nos émissions de gaz à effet de serre sont stables et que nous n'avons pas fait de progrès en la matière.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Toutefois, compte tenu d'une activité plus importante, la stabilité est un bon résultat.

Mme DEL PERUGIA : C'est une façon de voir les choses.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est comme lorsqu'il y a un déficit de l'État et que l'on dit que cela va mieux parce qu'il a moins augmenté que l'année précédente.

Mme DEL PERUGIA : J'attends votre argument chiffré, de façon à ce que vous me prouviez qu'il y a eu une augmentation d'activité. Bref !

Pour agir sur le déplacement des agents, nous avons déjà mis en évidence les insuffisances du PDU qui, pour nous, n'est pas à la hauteur des enjeux, et je pense que l'on ne peut pas espérer des changements notables sur ce poste.

Quant à baisser les consommations de chauffage, il est temps de prendre à bras-le-corps le problème de la piscine. J'y reviens, mais je crains que l'on ne voie pas d'amélioration sur ce problème sous votre mandat.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous lançons une étude qui, je crois, sera bientôt en commission d'appel d'offres, sur la piscine et un ensemble de bâtiments communaux.

Mme DEL PERUGIA : Le chauffage de la piscine ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : On me dit « Oui ». Toutefois, la conception initiale étant ce qu'elle est, c'est compliqué.

Mme DEL PERUGIA : Je n'en doute pas, mais il faut prendre le problème à bras-le-corps, ou tout au moins tenter de faire quelque chose.

Personnellement, j'attendais ce rapport avec curiosité afin de mesurer l'impact de la délocalisation de la confection des repas des cantines à Marseille, mais je suis très déçue parce que le bilan carbone du transport des repas apparaîtra dans les rapports du délégataire, et ces déplacements ne sont pas pris en compte dans les calculs de la commune.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Tout à l'heure, il y aura une délibération qui risque de vous satisfaire.

Mme DEL PERUGIA : C'est un peu une façon de se voiler la face sur un choix peu judicieux que nous déplorons encore et toujours, tellement il est aberrant de faire venir les repas de Marseille. J'en profite pour répéter une fois de plus qu'il nous semble important qu'il y ait une prise en compte de critères environnementaux dans les appels d'offres, justement avec les limitations des gaz à effet de serre.

Je vous donne rendez-vous en 2018 pour le bilan carbone suivant.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce sera un plaisir.

M. BANES : Je voudrais juste donner une information concernant les repas. Sur l'année, la livraison des repas depuis Marseille représente 112 320 km, soit 45 tonnes de CO₂, c'est-à-dire moins de 0,55 % des émissions de la collectivité.

Il est vrai que nous n'avons pas fait d'effort pendant les trois dernières années, mais tout démarre maintenant grâce à la mise en place du Plan Climat Energie de la Ville et de TPM.

Mme DEL PERUGIA : C'est peut-être aussi la goutte qui fait déborder le vase. 45 tonnes d'équivalent CO₂ représentent le vol d'un Airbus pendant plus de deux heures, par exemple.

M. LE DEPUTE-MAIRE : S'il n'y pas d'autre observation, nous prenons acte de ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Contrat de baie des îles d'Or - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Député-maire

Mme AUDIBERT : (*Lecture de la délibération.*)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le Contrat de baie est important. Il y avait le Contrat de baie de la rade de Toulon, que j'avais contribué à porter sur les fonds baptismaux ; maintenant, il y a celui de la rade d'Hyères. Pour dire la vérité, cela fait beaucoup, parce que tout est dans tout, et réciproquement. Je ne sais pas où je lisais cela récemment, mais demain, si un parlementaire veut avoir une initiative positive, ce sera dans chaque territoire. Plutôt que de faire des usines à gaz comme l'Agence de la nature et de la biodiversité, on reviendra à l'existant après avoir modifié. Il s'agira de dire que sur un territoire, on définit obligatoirement un leader : quand il y a le conservatoire, le parc, l'OGS ou le Contrat de baie, il faut que l'on ait au moins une tête de pont qui soit responsable de tout. Par exemple, dans le cahier des charges d'un parc national, tout cela est inclus. Nous sommes en train de voir la relation terre/mer : nous sommes en plein dedans. Nous sommes en plein dans le trait de côte, l'OGS... Bref !

Cela ne signifierait pas que l'on abandonne tel ou tel aspect, mais cette coordination sur un territoire par une institution ou un organisme public important permettrait une plus grande lisibilité. Là, on a 50 interlocuteurs. Le Parc national de Port-Cros ne se désintéresse pas de ces sujets, bien entendu.

Je dis cela ainsi parce que, parfois, on se complique la vie en créant des structures. La notion de chef de file me paraît très importante.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, si l'on prolonge votre raisonnement - nous l'avons eu au CIL des Borrels à l'occasion de la question de l'eau -, on s'aperçoit que l'ensemble de ces organismes, n'arrivant pas à conclure, multiplient les études, ce qui fait qu'à la fin, on ne sait plus très bien qui décide.

À mon avis, c'est un vrai problème de fond : on entre dans des paralysies progressives qui se concluent par une forme d'abandon des missions essentielles.

Je suis donc très soucieux de ces questions-là, comme vous, parce que cela donne une image d'inefficacité à la population. Je pense que le Contrat de baie est une très bonne initiative, mais elle se juxtapose avec d'autres et, au final, on se demande ce que cela signifie.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est compliqué.

Mme DEL PERUGIA : Je pense qu'il était très important que ce contrat soit enfin finalisé, parce que la protection de la ressource est un enjeu majeur, ainsi que celui des inondations.

Nous saluons les opérations autour de la labellisation « Ports Propres », mais nous regrettons tout de même que les ports gérés par le syndicat mixte Ports Toulon Provence ne soient pas engagés dans la même démarche. De la même façon, j'ai noté que pour le port du Niel, par rapport à la Chambre de commerce et d'industrie, il n'y a pas d'année d'engagement pour la labellisation. Je trouve donc dommage que cela manque de cohérence.

Par ailleurs, nous sommes ravis d'apprendre que la commune acquerra le terrain de l'ancienne décharge et procédera à une étude diagnostique des pollutions générées. Si vous réalisez ceci dans votre mandat, ce sera une véritable avancée écologique, et je saurai le reconnaître.

Enfin, nous nous félicitons pour la restauration des zones humides du Palyvestre. Toutefois, nous avons quelques critiques, mais elles ne concernent pas la Ville directement. Nous avons trouvé le travail de la Chambre d'agriculture un peu léger.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Là, vous m'intéressez !

Mme DEL PERUGIA : Cela a été fait en 2016 et 2017. Cela consistait en l'animation d'un groupe de travail spécifique à l'horticulture et à la viticulture. Pour nous, cela ne peut être qu'un préalable parce qu'ensuite, il doit y avoir des engagements sur l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il faut vérifier la qualité des sols sur lesquels on cultive, voir s'ils ont toujours été cultivables, si ce sont des remblais, etc.

Mme DEL PERUGIA : De la même façon, la Chambre des métiers et de l'artisanat ne s'engage que sur le recensement et la cartographie des entreprises à caractère industriel. C'est également un préalable, mais rien n'est prévu pour étudier les pollutions potentielles générées et y remédier si besoin.

Je terminerai par une remarque : sur le bassin de rétention prévue au Plan du Pont, seule la commune d'Hyères paraît engagée financièrement. Pourquoi n'avons-nous pas obtenu une participation du syndicat mixte du bassin versant du Gapeau ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Excusez-moi, mais nous l'avons dit 50 fois. D'abord, nous avons longtemps attendu le PAPI d'intention, que nous avons signé il y a quelques semaines. À présent, nous pouvons faire des études qui, à terme, déboucheront sur des travaux, peut-être dans deux ou trois ans, et nous aurons un PAPI. Très bien. Nous avons fini les travaux de l'Oratoire, il y a deux ans, nous avons procédé à des acquisitions importantes, nous mettons des millions d'euros dans la Lieurette et nous avons refait les berges du Roubaud. Si nous les avions attendus, nous n'aurions rien fait. C'est le drame absolu de ces méandres administratifs. Je n'accuse pas du tout le syndicat mixte, mais on voit que l'inefficacité administrative est au rendez-vous. Je rends hommage aux préfets successifs qui nous ont permis d'avancer par dérogation.

Lorsque le PAPI aura enfin été accouché, nous espérons pouvoir récupérer les investissements que nous avons réalisés, parce que nous faisons cela à frais avancés ; mais comment ne pas le faire quand on se rappelle les dégâts de 2014, 2015, etc.

Honnêtement, c'est cruel.

M. COLLET : Vous parlez du PAPI, certes, mais je pense que lorsqu'il sera en capacité de le faire, il deviendra déjà un « arrière PAPI ». En effet, si l'on en refait un peu l'historique, ce sont des décennies de réflexion et de travail. Là, effectivement, on nous dit que le PAPI a été signé, comme si c'était une révélation. On repart sur des études, mais pour combien d'années encore ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Les PAPI vieillissent très vite et deviennent obsolètes, par définition.

M'autorisez-vous à signer ce Contrat de baie ?

M. BACCI : Je voudrais juste apporter une précision. Madame DEL PERUGIA a dit que les ports du syndicat mixte n'étaient pas engagés dans la démarche « Ports Propres ». En réalité, l'ensemble des ports du territoire hyérois est engagé dans cette démarche. Pour les ports du syndicat mixte, l'étude diagnostique a été réalisée, le plan d'action a été défini, une grande partie des actions ont été faites, et ils ne sont pas loin de la certification.

Mme DEL PERUGIA : Cela n'apparaît pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci pour cet éclairage, en espérant que vous ne serez pas poursuivi pour conflit d'intérêt !

Mme MONFORT : Au niveau du syndicat mixte, il est vrai que tout ce qui concerne le PAPI a traîné, parce que la procédure est difficile. En revanche, il faut rendre hommage au SAGE : normalement, cela se fait en dix ans ; là, nous le ferons en trois ans. D'ailleurs, nous avons trois réunions par semaine, ce qui est un rythme soutenu. Là-dessus, nous avons vraiment bien avancé au niveau du syndicat, et il faut le souligner.

M. LE DEPUTE-MAIRE : De plus, s'il n'y a pas le SAGE, il n'y a pas le PAPI. Vous voyez ce que je veux dire ?

Mme MONFORT : Cela avance en même temps, surtout que des diagnostics sont faits dans le SAGE et sont repris dans le PAPI, etc.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Sur le Contrat de baie des îles d'Or, y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstention ?

Cela va dans la bonne direction, mais c'est compliqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 33 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Forum du Casino - Demande d'autorisations d'urbanisme pour la requalification du forum

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il nous a paru opportun de *relooker* un peu le hall d'entrée et la façade du casino, notamment les balustres qui sont dans un état catastrophique, souvent cassés, avec des chutes, qu'il convient de nettoyer. Nous souhaitons donc intervenir là.

Nous ferons également intervenir VAD ultérieurement sur la structure de la verrière, dans la future concession passée avec VAD en 2018, parce que nous avons vraiment d'énormes problèmes. Les services techniques sont intervenus à deux reprises pour essayer de trouver des solutions à l'écoulement des eaux pluviales par le plafond, en pleine manifestation, mais à un moment donné, il faudra sans doute faire une intervention beaucoup plus lourde sur la verrière.

Ce forum est tout de même la salle la plus utilisée de la commune, de très loin, et il faut lui donner des moyens plus importants pour fonctionner. Je vous demande donc de me permettre cette autorisation d'urbanisme pour la requalification au moins de l'entrée du forum.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 34 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Musée des Cultures et du Paysage - Demande d'autorisations d'urbanisme pour la création d'un musée dans l'ex Banque de France

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, nous voulons vous autoriser à faire toutes ces demandes. Il s'agit donc de l'aménagement de la Banque de France en musée des Cultures et du Paysage.

Nous avons franchi l'étape de l'avant-projet simplifié et sommes au stade de l'avant-projet définitif. En perspective, il y a le permis de construire que nous voulons vous autoriser à déposer, Monsieur le Maire.

J'ajoute que si nous sommes très heureux d'avoir Rudy Ricciotti pour la place Clemenceau, nous sommes autant heureux d'avoir, pour cet aménagement, Monsieur Perrot qui a restauré le Grand Palais à Paris et l'opéra Garnier, ainsi que Monsieur Colboc qui est l'un des architectes du musée d'Orsay.

Les grands architectes aiment la ville d'Hyères, et nous nous en réjouissons.

M. LE DEPUTE-MAIRE : En tout cas, juste avant que le projet définitif nous soit livré, je serais heureux qu'il y ait peut-être une présentation rapide en Conseil municipal, s'ils peuvent se dégager.

Vous savez, Monsieur SEEMULLER, vous dites « Bien sûr », mais cela n'existe nulle part et n'a jamais existé. Il faut être sérieux. Nous faisons le maximum.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, c'est peut-être la caractéristique de ce Conseil municipal : vous avez peut-être une opposition exigeante qui fait que l'on peut avancer sur des dossiers de manière intelligente.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous remercie de l'hommage que vous me rendez.

M. SEEMULLER : Je rends hommage à la démocratie et au fait que, sur des projets...

M. LE DEPUTE-MAIRE : La démocratie est appliquée de façon différente. Il faut comprendre que c'est une exigence de temps, de communication, etc.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, vous le savez très bien, et nous l'avons vu hier soir, je partage l'appétence du public hyérois qui est là et qui a envie de comprendre les propositions que l'on fait. Je viens d'un univers où la réflexion collective est toujours riche, un univers professionnel où l'on a toujours travaillé en essayant de rechercher des points différents d'appréciation pour améliorer le projet. C'est le cas.

Pour le musée, nous sommes donc également très favorables à ce que vous puissiez présenter cela aux Hyérois, de manière à ce qu'il y ait un retour. À mon avis, cela donnera davantage de consistance et peut-être des réflexions de bon sens qui feront que ce projet deviendra celui de tous.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Très bien. Enfin, un peu plus de nous... D'accord. S'il est bon, il est de tous ; s'il ne vous plaît pas, il est de moi.

M. POLITI : Monsieur le Maire, dans le cadre de l'obtention du label « Ville d'art et d'histoire » en 2013, nous avons le projet de la mise en place d'un CIAP sur la banque. Ce changement de direction est la raison pour laquelle nous avons dit que nous ne voterions pas cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Très bien. Je mets aux voix l'autorisation d'urbanisme.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Vous n'aimez pas la culture et les paysages ?

M. COLLET : Oui, absolument.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est plutôt « les cultures »... C'est le pluriel à « culture » ? Il fallait dire « de la culture et du paysage »...

M. COLLET : Monsieur le Maire, c'est juste pour rester cohérents avec nos votes précédents.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien sûr, je plaisante. Il n'y a pas de problème. Nous nous retrouverons à l'inauguration.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

**10 CONTRE : M. POLITI, Mme TROPINI, M. PELLEGRINO, Mme ANFONSI,
M. FALLOT, M. FELTEN, Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS,
M. KBAIER.**

2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 35 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Maison du Commandant - Porquerolles - Demande d'autorisations d'urbanisme pour La création d'un cabinet médical

M. CARRASSAN : Il s'agit de la même demande. Nous créerons un cabinet médical dans le jardin de la Maison du Commandant, dans des conditions infiniment favorables aux Porquerollais ayant besoin d'un médecin à un moment ou à un autre. C'est une décision intéressante, et cela se fera à l'endroit où, aujourd'hui, se trouve un poste de police municipale qui n'est pas du meilleur effet. Ce dernier rejoindra la direction de l'Office du tourisme.

Monsieur le Maire doit être autorisé à demander toutes les autorisations d'urbanisme qui permettront cette réalisation très utile.

Mme ANFONSI : Je voudrais simplement dire que nous n'avons pas entendu, car vous n'aviez pas branché le micro.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous savez que les travaux de la Maison du Commandant commenceront bientôt. Il s'agit d'une salle de réunion pour les Porquerollais au rez-de-chaussée, du réaménagement du jardin et d'un appartement à l'étage. Ce dernier sera pour le médecin, et nous construisons un cabinet médical sur 70 m², au fond du jardin, à la place du poste de police actuel, ce qui permettra aux Porquerollais d'avoir le médecin dans le village, et non pas dans la colline. À cet effet, nous récupérerons la villa du médecin et étudierons sa destination, peut-être quelques logements sociaux. Il faudra voir en fonction des possibilités, mais cela donnera un autre potentiel.

S'il n'y a pas d'autres questions, qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 36 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATION - Autorisation de signature pour M. le Maire d'une convention pour indemnisation de perte agricole dans le cadre de la réalisation de travaux d'investigations géotechniques préalables à la création de la zone d'expansion des crues du Gapeau au Plan-du-Pont

Mme MONFORT : Dans le cadre des études techniques pour l'aménagement de la zone du Plan du Pont, nous avons besoin de réaliser une campagne géotechnique, à savoir des analyses de structure, de nature et de résistance du sol.

Il se trouve que cette campagne doit se faire chez un particulier. Nous demandons donc d'autoriser le Maire à signer cette convention, qui sera assortie de dégâts de chantier puisque nous abîmerons 0,55 hectare de luzerne. Nous devons donc donner une indemnisation d'environ 750 €. Ce montant est indexé sur des barèmes officiels.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Au passage, cela permet de rappeler que les cultures continueront dans la zone du Plan du Pont. Cela ne supprime pas les exploitations agricoles.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 37 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Antoine Parmentier - Déclassement de la parcelle DN n° 56 - Ancienne cuisine centrale

M. OZENDA : (*Lecture de la délibération.*)

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai des compléments d'information. Nous prenons cette décision parce que plusieurs démarches ont été opérées par des sociétés de restauration intéressées. Nous ne vendons qu'à une société de restauration. En effet, cela les intéresse car il y a la cuisine centrale. Cela permettra la création d'une vingtaine d'emplois et, à terme, dans des conditions de concurrence normales, peut-être d'aller vers des circuits beaucoup plus courts.

Mme DEL PERUGIA : Je ne comprends pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur SEEMULLER semble avoir compris.

M. SEEMULLER : Je ne voudrais pas brouiller votre relation avec Madame DEL PERUGIA !

M. LE DEPUTE-MAIRE : En d'autres termes, tout à l'heure, vous évoquiez qu'il y avait un coût carbone parce que les repas viennent de Marseille. Ils pourraient venir de Brignoles ou de Carqueiranne et, demain, ils pourront peut-être venir d'Hyères. À terme, nous pourrions donc lancer un appel d'offres qui pourrait être intéressant pour les circuits courts. Qu'est-ce qui vous gêne ?

Mme DEL PERUGIA : Je ne comprends pas bien. Vous allez le vendre à quelqu'un qui en fera une cuisine centrale ?

M. OZENDA : C'est cela, Madame.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai dit que nous ne le vendions qu'à des entreprises de restauration.

Mme DEL PERUGIA : Ce n'est pas la même chose.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit d'entreprises de restauration collective.

Mme DEL PERUGIA : D'accord.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien entendu, nous avons pris la précaution d'écrire à toutes les sociétés de restauration collective pour avoir leurs offres afin qu'ils soient tous mis en qu'occurrence là-dessus.

Je pense que cela répondait un peu aux questions que vous aviez posées.

M. COLLET : Nous en sommes satisfaits. Cette délibération nous amène à formuler deux remarques. La première est sur la base d'une réflexion, à savoir que nous nous interrogeons toujours sur le bien-fondé d'une vente d'un bien communal qui, d'ailleurs, doit interpeller tout le monde.

La deuxième remarque était ramenée à une question, et vous y avez répondu avant que je ne la pose : avez-vous une idée du futur acquéreur et de son projet ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons lancé un appel d'offres restreint auprès d'entreprises de restauration collective.

Quant au reste, c'est un bien communal, certes, mais soit on remet la restauration collective en régie et cela a un sens, soit... Nous ne garderons pas une cuisine...

M. COLLET : Nous avons prévu une intervention car nous n'avions pas eu ce détail en commission.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Très bien. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme DEL PERUGIA : Nous nous abstenons, Monsieur le Maire. Nous attendons de voir ce qui se passera.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Madame DEL PERUGIA, vous rendez-vous compte tout de même que l'on peut considérer cela comme une insulte, quand un maire, quel qu'il soit, dit : « Nous ne vendrons qu'à la restauration collective » et que c'est consigné dans un PV ? Nous vous disons que nous avons lancé une consultation auprès des entreprises de restauration, et vous dites : « Nous attendrons... ».

Mme DEL PERUGIA : Là-dessus, nous vous croyons.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, en premier lieu, nous nous abstenons parce que vous venez de nous informer de la décision que vous prendrez. Nous n'avons pas eu cette information en commission. Nous prenons donc acte et nous trouvons que cela va dans le bon sens.

Cependant, derrière le projet des cantines, nous nous étions expliqué très longuement sur la possibilité de la Ville de mener une vraie politique avec des producteurs locaux dans le sens que vous connaissez, c'est-à-dire la maîtrise de la nourriture des repas et toute la dimension éducative qu'il y a derrière. Aujourd'hui, notre connaissance du marché fait que les entreprises privées délégataires ne sont pas à même d'assurer le même service. Nous prenons donc acte de votre avancée et estimons que les conditions ne sont pas réunies par rapport au projet qui est le nôtre.

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'accord, il n'y a pas de problème.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il y a toute une série de délibérations sur les baux emphytéotiques que Monsieur OZENDA résumera, et nous ne délibérerons qu'une seule fois, sauf s'il y a une demande particulière sur tel ou tel aspect.

**AFFAIRE N° 38 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 19 Avenue de la
Badine - Parcelle Cadastree section EV n° 0057 formant le lot n°160 au profit de
l'indivision D'Angelo**

**AFFAIRE N° 39 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 22 Rue de la Darse -
Parcelle Cadastree section ET n° 0086 formant le lot n° 225 au profit de
l'indivision Reynaud**

**AFFAIRE N° 40 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 24 Avenue de
l'Arrogante cadastré section EV n° 0125 formant le lot n° 134 au profit de
Madame Naud Danielle**

**AFFAIRE N° 41 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La CAPTE - Aliénation du bien situé 29b avenue de la
Badine - Parcelle cadastrée section EV n° 0067 formant le lot n°154 au profit de
Monsieur Carmignac Gilles**

**AFFAIRE N° 42 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 11 Avenue des
Hypocampes - Parcelle Cadastrée section IM n° 0307 formant le lot n° 114 au
profit de la SCI ACA**

**AFFAIRE N° 43 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 9 Avenue des
Mésanges - Parcelle Cadastré section IM n° 0158 formant le lot n° 33 au profit
de Monsieur Grimaldi Jean-Philippe**

M. OZENDA : (*Lecture des délibérations.*)

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, nous avons examiné le point en commission. Dans la délibération du 6 juin 2014, qui prévoyait des conditions dans le cas où les emphytéotes pouvaient racheter leurs baux, l'article 4 parlait de la garantie d'emprunt : « *La commune pourra garantir les emprunts des emphytéotes qui en feront la demande dans la limite etc.* ».

J'avais posé la question à Monsieur OZENDA, et je souhaiterais savoir où la commune en est dans ses relations avec les emphytéotes concernant cet alinéa de cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour ma part, j'y suis favorable. Je ne sais pas s'il faut une délibération complémentaire... Nous prendrons une délibération complémentaire, parce qu'elle est sans risque. Si d'aventure il y a défaillance, la commune s'étant portée en garantie, il faut stipuler que le bien lui revient. Elle a donc une garantie hypothécaire, en quelque sorte, totale sur le bien.

De plus, cela peut permettre à des personnes qui ont des difficultés financières de passer le seuil, et notamment quand, ayant atteint un certain âge, les banques sont plus réticentes pour prêter. Nous allons donc dans cette direction.

M. OZENDA : J'ai indiqué en commission que nous nous réunirions justement pour le définir.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Lors d'un prochain Conseil municipal, nous irons dans cette direction, parce qu'il y a une garantie totale et aucun risque.

Sur ces baux emphytéotiques, y a-t-il des questions complémentaires ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 44 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - COSTEBELLE - Rue du Vélodrome - Transfert de propriété de l'emprise du gymnase à la Région PACA - Parcelle CR n° 117

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 45 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieudit Costebelle - Acquisition de terrain de la Région PACA autour du lycée de Costebelle

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 46 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieudit les ROUGIERES - Projet de liaison chemin Soldat Macri / chemin du Palyvestre - Acquisition de terrain Indivision BLANC - Parcelle DM n° 69 pour partie

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 47 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Route de L'Almanarre - Régularisation de l'implantation d'un poteau incendie par la constitution d'une servitude - Parcelle DW n°0093

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 48 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 1945 Route de Giens -
Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur
un terrain communal - Parcelle EV n° 0011**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 49 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 801 Route des Marais -
Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur
un terrain communal - Parcelle EL n° 0067**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 50 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Route de Giens - Les
Pesquiers - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles
électriques sur un terrain communal - Parcelle ET n°0090**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 51 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 7 Rue Maréchal
Galliéni - Autorisation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme à
l'étude BOUDRY et associés - Parcelle BW n° 97**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. COLLET : Nous avons évoqué cette question en commission. À moins que vous ne fassiez la même réponse que lorsque nous avons évoqué la cuisine centrale, quelle est la nature du projet sur cette parcelle ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit d'un cabinet notarial.

M. COLLET : Y a-t-il une clause concernant la partie du jardin afin de la conserver ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela concerne la belle bâtisse et le jardin qui est devant ; l'autre partie est éligible à des logements. Il faudra trouver une autre opération.

Je suis assez heureux que ce soient des notaires qui s'installent là, dans ce bâtiment de caractère.

Mme DEL PERUGIA : Ils garderont le jardin ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, bien sûr. Il n'est pas classé, mais il est protégé.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 52 - GEOMATIQUE ET TERRITOIRE - Convention de mise à
disposition des données géoréférencées relatives à la représentation des
ouvrages de gaz, objet de la concession de distribution publique locale.
Autorisation à Monsieur le Député Maire de signer la convention avec GRDF
(Gaz Réseau Distribution France)**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 53 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination du square à proximité du jeu de boules de Giens, situé en contrebas de la place du Belvédère

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Chacun sait que c'était une personnalité attachante, et je trouve que c'est une bonne idée.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 54 - BATIMENT - École Paul Long - Remplacement menuiseries bois existantes du bâtiment principal 2ème tranche

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 55 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture de signalisation verticale de police - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 56 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Travaux de voirie - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Cette délibération n'est pas anodine : on parle d'un montant maximum de 5 M€ pour des travaux de voirie, pour l'année 2017. En commission, j'avais demandé de connaître les montants engagés en 2014, 2015 et 2016, et d'avoir des projections pour 2018 et 2019. En effet, j'imagine que ces travaux sont planifiés dans la commune au regard des besoins en matière d'amélioration de voirie et, surtout, ils s'accumulent avec les engagements sur les grands travaux et les inondations dont nous avons déjà parlé. La vraie question est de savoir quels sont les outils dont la Mairie dispose en matière de prévision d'investissements de travaux de voirie.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, cela ne s'accumule pas. Il s'agit d'une modalité technique pour réaliser ce qui est voté au budget. Je ne sais pas ce qu'il y a derrière mais, par exemple, actuellement, nous faisons des travaux à La Capte et à Lyautey, et nous puisons là-dedans. C'est une modalité simple de réaliser des travaux de voirie.

Ce n'est pas 5 M€ ; cela peut être 1 M€, 2 M€ ou 500 000 €, une année plus, une année moins... C'est une modalité technique de réalisation d'investissements qui, par ailleurs, seront délibérés.

M. SEEMULLER : J'ai très bien compris. Simplement, ces modalités pratiques ont des montants significatifs : on a parlé de 6 M€ en 2016. Avez-vous un prévisionnel des engagements 2017, 2018 et 2019, et avez-vous une planification des travaux que vous engagerez dans la ville ?

M. OZENDA : C'est dans le budget au niveau des travaux pour 2017. Après, pour 2018 et 2019...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je le fais de façon rétrospective, mais je vous donne simplement cet exemple : nous avons fait des travaux de voirie sur la place Gabriel Péri, à Lyautey et à Bellon, ainsi que de gros travaux de voirie à La Capte, etc. Quand on a un marché à bons de commande... C'est tout, il n'y a rien de plus simple. C'est purement technique.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 57 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES - Travaux et prestations en sites maritimes et fluviaux - Accords-cadres à bons de commande - Années 2017 à 2020 Mise en appel d'offres ouvert

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 58 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES - Fourniture et mise en place du balisage en mer et signalisation maritime des ports, plages et littoral - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. FELTEN : J'ai une question par rapport au remplacement du matériel, notamment tout ce qui concerne les corps lestés. Est-il prévu de les remplacer ? En effet, sauf erreur de ma part, il me semble qu'ils étaient faits en pneus injectés de béton ou quelque chose comme cela, ce qui n'est pas forcément prescrit. Je voulais juste savoir s'il était prévu de les remplacer par des matériaux conformes avec notre environnement.

Mme AUDIBERT : Le balisage est remplacé régulièrement si c'est nécessaire. Ce sont des grosses bouées lestées.

M. FELTEN : Je parlais du lest, et non pas de la bouée.

Mme AUDIBERT : Si besoin, le lest est remplacé obligatoirement. C'est dans les marchés.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'imagine que cela fait l'objet d'une analyse régulière pour vérifier son état.

Mme AUDIBERT : Bien sûr. L'entreprise est chargée de faire le contrôle.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sauf si l'on a constaté des dérives importantes, ce qui peut se produire parfois. Quand il y a de gros coups de mer, il y a parfois des dérives de ces balisages, et à ce moment-là, il faut vérifier qu'ils sont bien ancrés.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 59 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLICE
MUNICIPALE - Autorisation à Monsieur le Député-maire de solliciter des
subventions au travers de deux appels à projets auprès du Fonds de Soutien
aux Forces de Sécurité**

M. GELY : *(Lecture de la délibération.)*

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, je voterai contre cette délibération, non pas que je m'oppose à l'achat d'équipements pour la Police municipale car, a priori, j'y suis favorable. En ce qui concerne la vidéo-protection, vous connaissez ma position.

Simplement, je dénonce la politique du Conseil régional qui n'a pas la compétence de sécurité, malgré le libellé de cette délibération. Un budget de 250 M€ pour une compétence que n'est pas la sienne, je trouve cela excessif, pour ne pas dire scandaleux, surtout que dans le même temps, le Conseil régional a remis en question des politiques de solidarité et a baissé, voire supprimé, des budgets pour la transition énergétique. Pour moi, il n'est donc pas question de cautionner cet égarement du Conseil régional.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous prenons acte. Vous avez souligné que la sécurité est une fonction régaliennne de l'État et qu'il vaudrait mieux qu'il l'assume complètement. C'est cela ? D'accord. Je ne sais pas si le Gouvernement sera satisfait de votre intervention, mais je respecte ce que vous avez dit.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX
1 CONTRE : Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 60 - POLITIQUE DE LA VILLE - Autorisation de signature des
avenants n°1 aux conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB
dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**

Mme MAI : *(Lecture de la délibération.)*

Mme DEL PERUGIA : J'ai une question de compréhension : les montants donnés pour la vieille ville (18 000 €) et pour le Val des Rougières (155 000 €) sont-ils ceux de la taxe foncière ou ceux de l'exonération ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce sont les montants de l'abattement.

Mme DEL PERUGIA : J'ai regardé le dossier de près, et il m'a semblé que pour le Val des Rougières, les actions étaient plus convaincantes parce qu'il y avait du personnel mis à disposition, etc. Il y a tout de même un montant subséquent.

En revanche, pour la vieille ville, je trouvais que c'était peut-être un peu léger au niveau des actions. En particulier, ne pourrait-il pas y avoir un effort fait sur la gestion des encombrants et des déchets ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour ma compréhension, Var Habitat gère le Val des Rougières, et Logis Familial gère la vieille ville. Je vous donne les précisions :

- en 2016, Var habitat : 155 000 €; Logis Familial : 3 005 €;
- en 2017, Var habitat : encore 155 000 €; Logis Familial : 7 020 €.

Mme DEL PERUGIA : Moi, j'ai 18 000 € pour le Logis Familial.

Mme MAI : Il y a une erreur.

Mme DEL PERUGIA : Alors d'accord. Si vous me dites 3 000 €, effectivement, on ne peut pas faire grand-chose.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce ne sont pas les mêmes proportions. Ce n'est pas inintéressant, car cela signifie que les bailleurs sociaux réinvestissent la taxe de façon positive.

Mme COLLIN : Bien évidemment, nous sommes d'accord pour davantage de transparence sur l'utilisation de la TFPB, et je note avec joie que, dès l'année prochaine - enfin ! -, nous aurons une évaluation des actions réellement menées, ce qui n'est pas le cas pour les actions habituelles de la Politique de la Ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'accord.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 61 - SANTÉ PUBLIQUE - Autorisation donnée à Monsieur le Député-maire pour signer et présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Commune d'Hyères les Palmiers

Mme DECUGIS : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. Il s'agit d'une opération importante : nous nous engageons dans un plan sur neuf ans, pour 3 M€, soit environ 350 000 € par an. À titre d'exemple, cette année, nous ferions les sanitaires d'Excelsior, une entrée pour les personnes handicapées à l'église Saint-Louis, le cimetière, la salle Daviddi pour l'ASPTT et le CCAS des Mûriers.

Chaque année, nous aurons une intervention qui permettra - je l'espère -, à terme, d'avoir des solutions partout, puisque les nouveaux bâtiments devraient satisfaire à ces exigences.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, je me souviens avoir râlé quand vous avez demandé la prolongation des délais pour l'élaboration de cet agenda. Aujourd'hui, nous nous félicitons donc de le voir finalisé. Nous vous félicitons d'avoir tenu les délais. En effet, c'était prévu en mars 2017, et c'est donc tenu.

Nous espérons qu'il y aura un suivi annuel pour veiller à la réalisation de cet agenda, qui nous mène tout de même en 2025, et que la Ville mettra un point d'honneur à ne pas tolérer de retard.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Tout est programmé. Enfin... Je vous ai donné 2017 ; en 2018, nous avons prévu le stade André Véraan, le stade de Giens, le gymnase du Golf Hôtel et le gymnase Kéraudren.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 62 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission
Consultative des services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux
réalisés par la commission au cours de l'année 2016**

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez eu communication de la liste du travail de la Commission consultative des services publics locaux. Cela n'appelle pas de commentaire. Elle se réunit, et c'est parfois bien utile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

QUESTIONS ORALES

M. LE DEPUTE-MAIRE : Trois questions sont posées, auxquelles j'essaierai de répondre : deux du groupe Agir pour Hyères et une du groupe Ensemble pour Hyères et pour demain.

La première question d'Agir pour Hyères est la suivante :

« En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite lors du Conseil municipal du 24 février 2017 vous poser une question orale au nom du Groupe Agir pour Hyères. La région PACA, sous la Présidence de Michel Vauzelle puis, à présent, sous celle de Christian Estrosi a adopté un dispositif de « préférence régionale » destiné à favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises (PME et TPE) de la région aux marchés publics, avec l'objectif d'attribuer d'ici à 2021, 70 % des marchés publics à ces entreprises. « La préférence régionale, ce n'est pas un interdit, c'est une exigence lorsqu'on livre la bataille pour l'emploi » a précisé le président de la Région. Sur un montant de 207 millions d'euros de marchés publics, environ la moitié, 103,5 millions, ont déjà été attribués en 2015 à des entreprises régionales.

Pour parvenir à l'objectif de 70 %, la Région propose de redéfinir les critères commandant le choix des entreprises pour ces marchés publics et de proposer un service d'accompagnement des TPE et PME régionales en termes de ressources humaines, pour qu'elles puissent accéder à des ressources et des compétences dont disposent plus facilement les grands groupes. Le dispositif prévoit, en outre, la création d'une centrale d'achat ouverte aux autres collectivités de PACA : départements, métropoles, mairies.

J'appartiens, depuis avril 2012, à la commission d'appel d'offre de la commune et régulièrement je rappelle à mes collègues la nécessité d'introduire des critères qui permettraient, tout en respectant la loi, d'apporter un soutien aux entreprises locales un volume d'affaires afin d'investir et d'embaucher. Vous engagerez en 2017 et 2018 des budgets d'investissement et de fonctionnement conséquents. Ma question sera la suivante : comment la ville de Hyères peut-elle s'inspirer de ce dispositif pour mettre en valeur les entreprises locales et de soutenir l'emploi ? »

C'est l'une de nos préoccupations. En premier lieu, je ne sais pas si Monsieur ESTROSI arrivera à son résultat, mais je voudrais dire qu'aujourd'hui, c'est interdit : on ne peut pas avoir de préférence locale. D'ailleurs, ce matin, j'étais en préfecture et j'en ai profité pour vérifier auprès du préfet : c'est interdit. C'est une belle opération de communication. Elle est intéressante et va dans la bonne direction, mais c'est tout de même principalement une opération de communication.

On peut agir par des mesures indirectes, c'est-à-dire sur certaines prestations nécessitant une réaction rapide. Par exemple, s'il s'agit d'une réparation rapide pour laquelle on ne peut pas attendre 48 heures, on comprend bien que si une entreprise est à Tourcoing, cela posera des problèmes.

Néanmoins, comme vous, je crois qu'il faut se pencher sur le sujet, et le préfet m'a indiqué qu'il me communiquerait une étude très approfondie, faite en Région Normandie, pour analyser tout ce qui peut favoriser les marchés publics locaux, tout en restant dans le cadre de la loi. Je vous en donnerai communication dès que je l'aurai.

Toutefois, faisons très attention : cela peut être sympathique, mais il faut tout de même respecter la loi. Je prends un exemple : sur les gros marchés, désormais, on est soumis à des procédures européennes et on est un peu en paradoxe de donner une préférence locale. Il faut donc faire attention à ce que l'on fait. En tout cas, tout ce qui pourra être fait le sera.

M. SEEMULLER : C'est un sujet d'actualité - vous l'avez tout à fait compris - qui a une résonance très importante. Aujourd'hui, en Europe et dans le monde, de nombreux États utilisent des techniques qui font que l'on est écarté systématiquement des marchés lorsque l'on n'appartient pas au pays. Cela signifie qu'il y a un pragmatisme que nous n'avons pas.

Nous entendons bien respecter les règles européennes et celles du système des marchés ; il n'est pas question de faire autrement. Simplement, aujourd'hui, on tombe dans des aberrations qui sont que la part du prix, lorsqu'elle est importante, écarte systématiquement les producteurs qui sont les plus à même de fournir le service.

Je suis donc tout à fait d'accord avec vous, il faut avancer sur ce sujet de manière très sérieuse en essayant de comprendre les mécanismes qui font que l'on structurera le tissu économique. Je rappelle que dans cette période difficile, les collectivités locales représentent plusieurs millions de commandes. C'est le cas de notre collectivité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : 70 % d'investissements publics.

M. SEEMULLER : Exactement. L'un des ressorts de l'énergie que l'on peut envoyer à l'ensemble des acteurs locaux est la possibilité de leur dire d'entrer en compétition.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est un bon message de candidat, et ils l'auront entendu. Monsieur SEEMULLER est très favorable aux acteurs locaux, notamment de la circonscription, et plus particulièrement de la Ville d'Hyères.

M. SEEMULLER : Ce n'était pas mon intention ; c'est vous qui le dites. Au-delà de cela, c'est un vrai sujet.

Je le dis au président de la Commission d'appel d'offres : on donne trop de pourcentage au prix. Dans l'élaboration du cahier des charges, le prix est trop important.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Certes, mais à condition de pouvoir aller aussi loin que vous le voulez dans les autres critères : quand on ne peut pas dire qu'il faut être à proximité... Bref ! Même quand c'est indirect, il faut faire très attention, parce que la loi Sapin, que vous devez soutenir, a mis tout de même des verrous importants. Là encore, la schizophrénie pose problème : on est pour la loi Sapin, mais également pour les mesures qui pourraient éventuellement l'amender.

M. SEEMULLER : Cela s'appelle de la politique dans le sens de l'intérêt général.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une politique particulière.

Ensuite, nous avons une question de Monsieur POLITI, pour Ensemble pour Hyères et pour demain :

« La semaine passée, nous apprenions dans les colonnes du journal Var Matin que l'opérateur téléphonique historique français envisageait de fermer son agence de Centre Ville.

Cette fermeture nous interpelle, à la fois par son symbole, mais aussi par ses conséquences,

Par son symbole car nous observons ici qu'une société chargée pendant longtemps d'une mission de service public vient ici fermer son agence de Centre Ville, tout en précisant que l'agence de Centr'Azur restera elle, bien ouverte. Elle vient ici accompagner un mouvement général bien triste que l'on observe dans de multiples villes françaises où l'on voit les rideaux des commerces de Centre Ville se baisser au profit des centres commerciaux. Hyères n'échappe pas à la règle.

C'est enfin une décision lourde de conséquences puisque cette fermeture privera d'un service bon nombre de Hyérois, notamment les personnes âgées, et qui contribuera, pour ceux qui peuvent se déplacer, à alimenter un peu plus Centr'Azur. Précisons d'ailleurs que cela se traduira également par une baisse du service puisque l'agence de Centr'Azur est une franchise axée sur de la vente et en aucun cas sur les services après-vente.

Cette éventuelle fermeture nous amène enfin à nous interroger sur le devenir de l'immeuble tout entier, dont on observe que les locaux attenants ont été progressivement vidés. Que compte en faire la société France Télécom Orange ?

De façon plus générale, il ne faut pas voir dans cette missive une critique de l'action municipale en faveur du commerce et de l'action économique, mais bel et bien un souhait qu'il y ait une prise de conscience de tous les élus de l'urgence de la situation à laquelle nous devons faire face, et qui s'aggrave de jour en jour.

Aussi il me semblerait opportun, au-delà de l'émission d'un vœu, de permettre aux élus du Conseil Municipal de réfléchir spécifiquement sur cette question du commerce en centre ville au travers d'une commission ou d'un groupe de travail associant commerçants, Office du Commerce, CCI et tous les acteurs susceptibles de nous faire part de leurs souhaits et de leurs propositions. Celle-ci serait peut-être l'occasion de devenir un laboratoire de réflexion pour proposer des solutions originales à tester, tout comme elle pourrait déboucher éventuellement sur des états généraux du commerce en Centre Ville. »

Premier élément de réflexion, la fermeture d'Orange est une décision qui répond à une logique d'emprise nationale ; cela n'a rien à voir avec le commerce de proximité. Il s'agit de leur stratégie dans une logique de restructuration d'un groupe, et je tenais à le préciser.

Le devenir de l'immeuble est un problème parce que le central téléphonique de la ville y est dedans. Il n'y a donc pratiquement rien à récupérer, sinon le bâtiment où il y a Orange. Nous verrons bien et nous serons vigilants sur ce qui pourrait s'y installer, mais le destin de l'immeuble est tout de même compromis par cette occupation technologique à l'intérieur.

Concernant le commerce en centre-ville, je crois que vous savez qu'il fait vraiment l'objet de toutes nos préoccupations. Je me permets de rappeler que le réaménagement de la place Clemenceau n'est pas pour se faire plaisir aux yeux, mais pour essayer de dynamiser le centre-ville, et que le Parcours des Arts est pour dynamiser la vieille ville. L'embellissement de certaines voies du centre-ville comme Godillot, Gallieni, Bellon et Lyautey, ce n'est pas uniquement pour faire plaisir aux gens, mais parce que cela donne une meilleure image du centre-ville. Le kiosque des Îles d'Or est dans la même idée. En termes d'infrastructure ou de qualité du centre-ville, tout ce qui peut mobiliser est important pour la vitalité du commerce local. Nous continuerons donc dans cette direction.

En outre, il ne faut pas oublier que nous avons un outil totalement dédié à cette stratégie que vous évoquez, à savoir l'office du commerce, que nous avons mis en place deux ans auparavant. Il a été créé pour cela. Je rappelle que ce que vous appelez de vos vœux existe déjà en son sein, et tous les groupes municipaux y sont représentés : Madame CICOLETTA et Monsieur DONZEL, Messieurs COLLET et EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER et Madame DEL PERUGIA. Toutes les associations de commerçants de la commune y sont également représentées, ainsi que les usagers et les chambres consulaires, que ce soit la Chambre des métiers ou la Chambre de commerce. C'est un laboratoire de réflexion qui fonctionne bien, qui prend des initiatives et qui se réunit régulièrement. C'est exactement l'endroit où la politique que nous partageons peut être suivie d'effets et de propositions.

J'ajoute que dans la nouvelle convention que nous passerons, j'ai chargé VAD de s'orienter sur la dynamisation commerciale. À titre d'exemple, il y a une réflexion sur la charte des terrasses sur la place Massillon, qui le mérite, en concertation, et une réflexion sur la restructuration de locaux commerciaux et l'accueil d'enseignes commerciales motrices. En effet, ils ont la capacité de racheter plusieurs commerces contigus et d'essayer de dégager une surface plus grande.

Puis, il y a une dernière mesure que nous soumettrons bientôt au vote : la taxe sur le commerce vacant afin d'inciter la réouverture de commerces. Je ne me leurre pas : elle est limitée à 15 %, et c'est donc très restreint. Quelqu'un qui paie 1 000 paiera 1 150, mais comme il perd un loyer de 1 500 ou 2 000 € chaque mois pendant un an... Toutefois, symboliquement, il est important de dire qu'il n'est pas normal que des personnes qui n'habitent souvent pas la commune et qui ont un énorme patrimoine immobilier se disent : « On laisse ainsi. » Il faut envoyer un signal, et c'est une façon de le faire.

D'ailleurs, nous sommes preneurs de votre proposition, par l'intermédiaire des représentants à l'Office du commerce. Nous sommes vraiment mobilisés là-dessus, et je voudrais remercier les fonctionnaires de l'Office du commerce, notamment Madame Myriam BIVILLE qui fait un travail considérable. Par exemple, tout ce qui est innovation numérique, le site pour l'ensemble des associations et celui pour les commerçants, tout cela vient participer à cette mobilisation.

M. POLITI : Si je puis me permettre, Monsieur le Maire, l'objet de cette question était de demander au Conseil municipal de dire qu'il n'est pas d'accord avec la société Orange, même s'il s'agit d'un projet national. On ferme ici une agence Orange qui rendait des services. À chaque fois que j'y suis allé, il y avait des personnes âgées, en particulier, qui ne savaient pas faire fonctionner leur box, et il y avait un service technique - Madame BERNARDINI ne me contredira pas. Un service était donc rendu. À la place, on nous propose d'abord de délocaliser à Centr'Azur. Je n'ai rien contre Centr'Azur, mais je crois que cela commence à faire beaucoup. Maintenant, on y déplace également les services.

Cependant, cet établissement Orange n'assume pas la même mission que l'agence du centre-ville assumait : ils se contenteront simplement de vendre des iPhone et de modifier les abonnements. Excusez-moi, mais on ne va pas dans le bon sens. C'est exactement ce que je voulais dire.

Dans la lettre, je vous dis que je ne vous incrimine pas, parce que vous n'en êtes pas le responsable, mais je pense qu'il aurait pu y avoir une action forte de la part de l'ensemble du Conseil municipal pour dire que nous ne sommes pas d'accord.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je suis d'accord. Si vous voulez, nous votons une motion disant que nous ne sommes pas d'accord, mais la politique d'Orange est ce qu'elle est.

M. SEEMULLER : Pour aller dans le sens de mon collègue, j'ai lu dans la presse que, du fait que le marché des liaisons optiques avait été accordé à une autre société, Orange en aurait tiré des conclusions en disant qu'ils se retiraient.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela n'a aucun rapport.

M. SEEMULLER : En tout cas, la démarche qui est proposée me paraît nécessaire, d'abord parce que c'est un vrai service - je suis tout à fait d'accord avec Monsieur POLITI. Ensuite, il faut tout de même que cette société prenne ses responsabilités par rapport à notre ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous proposerons quelque chose, et je propose à Var Matin de le prendre *in extenso* : Le maire propose une motion demandant à Orange de revenir sur sa décision et de rester en centre-ville.

Qui est pour ?

(L'ensemble du Conseil municipal est favorable.)

Quand je dis « le Maire », bien entendu, c'est en accord avec tout le monde, puisqu'il y a l'unanimité.

La deuxième question du groupe Agir pour Hyères concerne les charançons du palmier :

« En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite lors du conseil municipal du vendredi 24 février, vous poser une question orale au nom du Groupe Agir pour Hyères au sujet de la lutte contre le charançon du palmier.

Au mois d'octobre déjà nous vous interrogeons sur la façon dont la ville allait s'engager dans la lutte contre le CRP. Vous avez alors répondu que 450 palmiers de la ville avaient été traités par endothérapie, que vous alliez poursuivre pour traiter la totalité des palmiers Phoenix ce printemps, et qu'une convention avec la société Syngenta, titulaire du brevet, permettait de traiter un palmier pour un coût de 72 €, tarif dont les particuliers pourraient bénéficier. Vous avez également précisé qu'une campagne d'information serait faite auprès des particuliers.

La ville d'Hyères a sans doute été l'une des premières à engager des actions importantes pour sauver les palmiers et vous-même avez contribué à ce que l'endothérapie puisse être autorisée en France. Malheureusement il faut bien constater que tous ces efforts n'ont pas réussi à endiguer l'infestation.

Vous connaissez l'exemple de la CAVEM (Communauté d'Agglomérations Var Esterel Méditerranée) qui s'est engagée en 2016 dans un plan ARECAP (Action en Réseau pour l'Éradication du Charançon et l'Assainissement des Palmiers). Cette action a démontré qu'il était possible d'associer les propriétaires de palmiers dans une lutte collective : 3000 palmiers ont été traités par endothérapie et les résultats aujourd'hui démontrent son efficacité.

Pour pouvoir espérer sauver les palmiers il faut pouvoir en traiter un maximum dans un temps restreint. Si les propriétaires privés ne sont pas engagés dans cette lutte à une très large échelle et dans le même temps, ce sera un coup d'épée dans l'eau, un gaspillage de l'argent public. Il serait également inconséquent d'utiliser des produits phytosanitaires inutilement dans l'environnement sans aucun espoir de résultats à terme.

Aujourd'hui le temps presse et nous ne voyons rien venir : alors que le traitement peut être mis en œuvre dès le mois de mars, l'information envers le public tarde à se faire, rien n'apparaît sur le site de la Mairie, vos services ne sont pas en mesure de donner des renseignements.

Les associations de sauvegarde des palmiers sont persuadées qu'il faut organiser des chantiers groupés et continus.

1) Monsieur Le Maire, êtes-vous prêt à déployer les moyens nécessaires au recensement des palmiers publics et privés sur notre territoire, démarche indispensable à la réussite d'un plan de lutte efficace contre le charançon ? Si oui, quand ? Car il y a une extrême urgence.

2) Êtes-vous prêt à soutenir l'idée d'un partenariat quadripartite SRAL/FREDON/CMSP/Syngenta et à y participer en abandonnant la convention telle qu'elle est proposée aujourd'hui par Syngenta ? »

Vous le savez, la Ville d'Hyères est totalement engagée dans le traitement et la sauvegarde des palmiers. Dès cette année 2017, après avoir traité 420 palmiers l'année dernière, que nous avons situés sur le littoral pour qu'ils soient dans une sorte de relative autarcie, nous mettons en place une lutte globale et collective contre le charançon. À cette fin, nous avons choisi la stratégie n° 3 du traitement des palmiers, reconnue par le ministère par un arrêté du 21 juillet 2010 et dans une nouvelle version du 21 février 2017.

Nous avons donc retenu la stratégie d'injection à base de benzoate d'émamectine. Seul le terme « d'injection » est évoqué dans l'arrêté, en lieu et place d'un terme récemment apparu « d'infusion » qui n'a pas été discuté par le ministère.

Ce choix repose, comme la CAVEM l'a fait, sur le fait qu'il s'agit désormais, grâce à l'action de la Ville, de la solution la moins chère - d'ailleurs, je crois que les 72 € sont TTC - et la plus pratique des trois stratégies autorisées. Je suis heureux qu'elle soit partagée.

La commune signera une convention avec Syngenta qui, à ce jour, est seule détentrice du brevet. Cette convention stipule que la commune s'engage à traiter l'ensemble de ses palmiers publics, soit 1 320 palmiers, et à faire traiter l'ensemble des palmiers privés dans une lutte collective.

Je rappelle que la Ville d'Hyères a été déclarée « zone contaminée » par arrêté préfectoral du 12 mai 2016. À ce titre, la loi fait obligation aux propriétaires privés ou publics de surveiller et traiter préventivement les palmiers. La commune aidera donc les particuliers à respecter cet engagement en procédant au repérage des palmiers. Une réunion est d'ores et déjà prévue avec l'ensemble des CIL pour que cette contamination vertueuse du traitement puisse intervenir.

Selon la loi et les spécialistes, le traitement doit être effectué entre le 1^{er} mars et le 15 novembre, avec une injection par an pendant trois ans. L'appel d'offres est en cours, et nous pourrons donc le faire au mois d'avril ou de mai.

Syngenta vient de nous donner la liste des intervenants agréés, et nous la communiquerons rapidement aux particuliers, sans préférence, bien sûr. Cinq entreprises sont agréées dans notre secteur.

Quant à la notion de partenariat, elle existe. Nous sommes obligatoirement en relation avec le Service régional de l'alimentation, puisque c'est une obligation. Son prestataire est la Fredon. Nous avons passé une convention avec elle pour expertiser ce qui est fait et analyser les résultats.

Quant au collectif méditerranéen, jusqu'à maintenant, c'était Monsieur HILY, qui est désormais président d'honneur, et nous avons fonctionné avec eux.

De façon globale, nous allons dans la direction souhaitée, et nous souhaitons que les palmiers permettent à la Ville d'Hyères de garder son identité.

Mes chers collègues, c'était un conseil nourri. Vous m'excusez de m'être un peu distrait à deux reprises, mais il y avait nécessité de souffler.

Nous avons donc un conseil le 31 mars, au cours duquel sera voté le budget.

(La séance est levée à 18 h 30.)